



United Nations Office at Geneva (UNOG)
Switzerland

REQUEST FOR EXPRESSION OF INTEREST (EOI)

This notice is placed on behalf of UNOG. United Nations Procurement Division (UNPD) cannot provide any warranty, expressed or implied, as to the accuracy, reliability or completeness of contents of furnished information; and is unable to answer any enquiries regarding this EOI. You are therefore requested to direct all your queries to United Nations Office at Geneva (UNOG) using the fax number or e-mail address provided below.

Title of the EOI:

Renovation and partial dismantling works of Building E at the Palais des Nations in Geneva, Switzerland -
Travaux de rénovation et de démantèlement du bâtiment E au Palais des Nations à Genève, Suisse

Date of this EOI: 10 December 2020**Closing Date for Receipt of EOI:** 19 February 2021**EOI Number:** EOIUNOG17984**Address EOI response by fax or e-mail to the Attention of:** Boi-Lan Nguyen Barbillo**Fax Number:** boi-lan.lemoine@un.org**E-mail Address:** procurementunog@un.org**UNSPSC Code:** 72000000, 72100000, 72110000, 72121101, 72121100, 72120000, 72140000,
72141100, 95120000, 30130000, 30160000, 30170000, 30180000

DESCRIPTION OF REQUIREMENTS

ENGLISH VERSION
SECTION I: INTRODUCTION

This request for Expression of Interest (EOI) concerns the prequalification of firms for the Renovation and partial dismantling of the Building E.

1. General Overview

The United Nations Office in Geneva (UNOG), Switzerland, located at the Palais des Nations, is the largest United Nations Office in Europe, providing conference support and facilitating the multi-lateral international diplomacy of the worldwide community. It is located within the 46-hectare Ariana Park.

The Palais des Nations, originally built for the League of Nations, is the largest United Nations conference center in Europe hosting in excess of 10,000 multi-lateral conferences and meetings per annum. It comprises a historic building complex completed in 1937, expanded further in the 1950s and to which a conference facility and office tower, the E building, was added in 1973.

The United Nations General Assembly approved the establishment of the Strategic Heritage Plan (SHP) which includes three major components; the construction of a new office building (Building H); the renovation of the Historical Buildings of the Palais des Nations (Buildings A, B, C, D and S) which were all constructed before 1950; and the refurbishment and partial dismantling of Building E built in the 1970's (Figure 1 in Attachment 1).

The key objectives of the SHP are to meet all relevant regulations related to fire protection, health and life safety, and building code compliance; to repair and update the building envelope and the electrical, mechanical and plumbing systems to meet relevant health and safety regulations, and to reduce energy costs; to meet all relevant regulations relating to persons with disabilities, including provisions for accessibility and technology; to optimize the use of the available interior spaces and conference facilities, providing flexible and functional conference rooms; and to preserve the heritage, prevent irreversible deterioration or damage, and restore and maintain the overall capital value of the Palais des Nations campus, buildings and its contents over the forthcoming years.

The SHP delivery strategy comprises of three major construction works contracts:

The construction of a new permanent office (Building H), which started in 2017 and is due for completion in 2021. Building H is approximately 23'500 square meters is situated adjacent to the location of the current conference and office Building E and is designed to step down a sloping site and consists of multiple floors and two internal courtyards. It is a modern stepped six story reinforced concrete structured building with a large glazed curtain wall system and accessible green roof terraces (Contract 1).

The renovation of the historic 1930's and 1950's buildings (Buildings A, B, C, D, S) and Building E energy center, which started in 2019 and is planned for completion in 2023. The major components of the works include the renovation of Mechanical, Engineering and Plumbing (MEP) elements and asbestos removal. The renovation shall be undertaken whilst maintaining the business activities. The level of interventions will vary considerably between conference rooms and office areas where some shall be completely refurbished whilst others will involve minor or medium interventions (Contract 2).

The renovation and partial dismantling of the 1970's Building E, which is planned to be procured during 2021 with works completed by the end of 2024 (Contract 3).

2. Project Description, Programme of Works and estimated Contract value

2.1. Project Description

Building E is an independent, free standing building consisting of a three-storey and one level basement Podium and an eight-storey tower structure totaling approximately 79,725 m². The Podium, the predominant use of which is as a conferencing facility, consists of a three-storey building and ancillary basement area totaling approximately 47,000m². It contains 11 conference rooms ranging in size and capacity from approximately 100 seats up to approximately 800 seats, together with support and ancillary

areas. The Tower is a seven-storey office building and one level roof top plantroom which currently houses workspaces for approximately 800 staff. As part of this project these upper eight floors (Levels 4-11) of the office tower shall be carefully and progressively dismantled and a new roof provided at the third-floor roof level to leave only a fully renovated three-storey conference building and basements (Figures 2 and 3 in Attachment 1).

The main renovation and dismantling works include the following key features:

1. Asbestos removal throughout the building (Podium and Tower)
2. Dismantling of 8 levels of the Tower and construction of a new roof slab at top of Level 3
3. Fire protection of the existing structure and upgrades to modern fire code standards.
4. The replacement of the entire 3 storey lake side glass façade and solar shading
5. Renovation and replacement of aged mechanical, electrical and plumbing systems
6. Renovation and replacement of conference room lighting and audio-visual systems
7. Installation of new escalators and creation of new commercial facilities zone at Level 0
8. Replacement of external doors with revolving doors to enhance security
9. Fire protection improvements to the adjacent underground car parking.
10. Creation of new commercial units and corridor in level 0
11. Renovation of office spaces

2.2. Programme of works

The Programme of Works for the Renovation and partial dismantling of the Building E is to comply with the SHP Global Project Timeline (Attachment 2).

Building E shall be entirely closed for the full duration of the renovation and partial dismantling works which shall be undertaken whilst maintaining the business activities of the Palais des Nations campus, particularly in regard to the adjacent new building H, the Building E underground car park and the Print Shop on Level 0, all of which will remain fully operational throughout the works.

The General Contractor is required to perform Technical Design and Pre-construction Services (PCS) during the PCS period, thereafter, to execute and complete the construction design and Works

The UN intends to provide the Detailed Design of the project as part of its solicitation documents and the General Contractor shall develop the Technical Design as part of the Preconstruction services as indicated in the overall design responsibilities matrix (Attachment 3).

The Contractor shall propose to the UN a subcontract package strategy, procurement strategy, tender event schedule, phasing strategy in order to agree on a guaranteed maximum price. During the PCS period the Contractor shall be responsible for identifying any necessary survey and/or design work (at a Technical Design level) that may be necessary to ensure that the most competitive price can be obtained from the subcontract marketplace.

2.3 Estimated contract value

The contract value is estimated to be between CHF 190-210 million.

3. Summary specifications

During the renovation works period, the works described below shall be performed.

3.1 Levels of Intervention

The renovation and partial dismantling work of Building E cover four primary elements of works that shall be complemented by further secondary elements of architectural renovation works and the renovation/upgrading of technical installations. Attachment 4 provide details regarding the types of works currently anticipated split by principle element / function. The renovation construction services are currently anticipated to include, but not be limited to, those listed in Attachment 5 using the New Rules of Measurement 1– NRM1 classification standard.

The four primary elements of works consist of:

3.1.1 Asbestos removal throughout the building (Podium and Tower)

The works to Building E will start with asbestos removal in both the Tower (Levels 4 to 11) and the Podium (Levels 2 and 3) and shall be followed by the installation of a protective scaffolding on the two sides of the office Tower to allow for the dismantling works to be undertaken.

The presence of asbestos-containing material is known in both the Tower and the Podium structures of Building E predominantly in the fire protection coating of structural steel elements, pipe insulation, expansion and construction joints and certain fit-out elements (for example the glue used for floor finishing materials). The UN has carried out extensive surveys.

In the Tower, structural beams of Levels 11 to 4 and half of the primary and secondary beams on the ceiling at L03 shall be treated for asbestos removal. In the Podium section, the fire coating of the steel framing on the ceiling at L02 also contains asbestos, except for the conference rooms and a small area over the Serpent bar. For these elements, the depollution operations will start by dismantling the suspended ceiling in order to access to the contaminated elements.

Measures for asbestos removal and demolition works shall comply with the Swiss regulations (<https://www.ge.ch/document/11248/telecharger>) and the Suva recommendations for the workers protection (<https://www.suva.ch/fr-ch>).

3.1.2 Dismantling of the Tower and construction of a new roof slab at top of Level 3

Dismantling works will start after asbestos is removed at all floor levels. The structure to be dismantled is made of steel frame, composite steel deck floors with concrete topping and reinforced concrete cores and corresponds to an area of approximately 20,624 m² or a volume of approximately 69'300 m³.

Before structural dismantling, all heating, plumbing, ventilation installations as well as electrical and data infrastructure serving the 4th and higher floors of the Tower shall be disconnected and/or dismantled, including the Plant Room and installations on the roof. All HVAC equipment (13 Air Handling Units, 1 Extractor) located in the plant room of the 11th floor as well as 3 Cooling Towers and 8 solar preheating panels positioned on the roof shall be removed and disposed of prior to dismantling. Photovoltaic panels currently positioned on the roof of the Tower are to be removed and stored for re-installation on the new roof to be created at Level 3.

Dismantling of the tower shall be carefully carried out steel and concrete debris shall be removed by small machinery protecting the building below.

3.1.3 Fire protection of the existing structure

Following removal of asbestos fire protective materials, any areas of the structure which are to be fire protected up to modern building codes shall be done using either board or spray applied modern fire protection materials.

3.1.4 Replacement of the entire Lake Side Façade

Immediately after its construction in the early 1970's, the lakefront façade of Building E was recognized as an engineering achievement with its 13-metre high clear spanning glass panels among the largest ever made in Europe. The glass was held in place by a sophisticated suspension system. Due to the aging of the materials used in the installation (namely the glue) and in order to improve thermal efficiency and to meet modern safety requirements, these glass façade panels shall be entirely replaced with laminated double-glazed insulating glass panels of the same size. The solar shading will also be renovated / replaced.

3.2 Secondary elements of architectural and renovation works

The secondary elements of architectural renovation work to Building E correspond to an area of

approximately 60,000 m2 and mainly consist of:

3.2.1 Conferencing Facilities

Building E contains eleven conference rooms, the main four circular Conference Rooms each with a capacity in excess of 600 seats are:

- Salle XVII which was fully renovated by the United Arab Emirates in 2016;
- Salle XVIII which shall be fully renovated as part of the SHP project is approximately 862 m2 and has a capacity of 641 seats, it shall be renovated as a “preserved heritage room” to preserve the original interior scheme used in the construction of all the original large conference rooms. Audio visual installations shall be upgraded to current specifications and the lights shall be changed. Asbestos removal and additional fire protection for the metal frame will also require dismantling and reinstallation of the original designed aluminum suspended ceiling light diffusers as well as wooden wall finishes. Wall surfaces will also be treated for fire code compliance, which will necessitate the dismantling and reinstallation of wooden wall finishes. Secondary facilities to the hall shall be upgraded and fire protection improvements carried out throughout.
- Salle XIX which was recently fully renovated by the State of Qatar and completed in 2019 will need to be fully protected throughout the duration of the renovation and dismantling works to ensure it is not damaged.
- Salle XX (the Human Rights and Alliance of Civilizations room, which is utilized by the United Nations Human Rights Council), which was renovated in 2008 and the ceiling of which, is entirely covered with a sculpture created by the prominent contemporary Spanish artist Miquel Barceló consisting of many layers of coloured paints composed of pigments from across the globe, sprayed across the ceiling to create stalactites, will need to be fully protected throughout the duration of the renovation and dismantling works to ensure it is not damaged. Secondary facilities to the hall shall be upgraded and fire protection improvements carried out throughout.
- Salles XVII, XIX and XX identified above, will not need to be renovated, but some integration works, such as electrical systems or fire protection measures, would need to be carried out. These rooms are to be fully protected throughout the duration of the renovation and dismantling works to ensure they are not damaged.

Of the remaining conference rooms in Building E, the following works are envisaged:

- Salles XXI to XXVI, these smaller conference rooms comprising between approximately 2,000m2 to 1,400 m2 in size, and located on the first floor will undergo only minor changes. Audio-visual installations and lighting fixtures shall be upgraded, and carpets shall be changed to achieve fire code compliance.
- Salle XXV is approximately 264 m2 and has a capacity of 185 seats, it will also be renovated as a “preserved heritage room” to preserve the original interior scheme used in the building’s construction. ed as a “witness room” for the smaller Conference Rooms. Only Lighting fixtures above the original designed aluminum ceiling grid shall be improved, walls will also be treated for fire code compliance.
- Salles XXII and XXIII shall be fitted out for the use of the Office of the High Commissioner for Human Rights (OHCHR). The furniture shall be adapted, and the podiums re-arranged to be fully accessible to persons with reduced mobility and to allow use for interpreters using sign language.

3.2.2 Internal reconfiguration of walls and partitions for various functions (offices, commercial areas, public areas).

To avoid having to move the heavy printing machinery, the Print Shop in Level 0 (occupying an area of approx. 2 500 m2) will remain functional throughout the Building E renovation works and minor electrical upgrade and architectural touch-up works shall be carried out around the activities in this space. Maintaining the business activity of the Print Shop is an important requirement to be met during both demolition and renovation phases.

Approximately 500 m2 of catering spaces including the main Bar Serpent and the Pasta Bar on level 1 and the Bar Escargot on Level 2 shall be refurbished with minimal intervention to comply with applicable accessibility and fire safety codes.

The remainder of the Building E floor area mainly comprises of public spaces that are to be upgraded only to a lesser extent to comply with applicable accessibility and fire safety codes.

3.2.3 Conference Support Spaces, Offices, Public Areas

With the recent addition of Building H to site the Palais des Nations, Building E has gained a more centralized position in the overall Campus. This change has necessitated the consolidation of several amenities dispersed in others building of the Palais des Nations into a “shopping mall” of new commercial spaces, adding up to approximately 4,400 m2 which is located at Level 0 of Building E as part of the renovation works.

The corridor currently linking Building A and Building E will end in a new hallway in Level 0 of Building E. This hallway shall be connected to Level 1 via two new escalators. A structural opening in the floor slab of Level 1 is to be formed to install these escalators and to extend the existing vertical escalators connection down a further level.

Approx. 820 m2 of office space and approx. 800 m2 of Conference support spaces shall also be refurbished, with minimal structural work and minor or medium-level interventions (to include minor wall demolitions, replacement of electrical systems, renewal of suspended ceilings and floors, painting of walls).

The remainder of Building E Tower floor area is composed of predominantly public spaces that shall be upgraded to comply with current accessibility and fire safety codes.

3.2.4 Accessibility upgrade works.

On Level 1, Conference Rooms XXII and XXV dedicated to the use of OHCHR shall be renovated to achieve full accessibility.

Some furniture shall be renovated; stage ramps shall be added.

New accessible WCs shall be created throughout the building. As in the rest of the Palais, interior and exterior accessible paths shall be installed.

A specific Intercom System connecting lifts, disabled toilets, refugee areas and main entrances shall be installed, and the accessibility of the lifts shall be improved.

3.2.5 Fire zoning works

Creation of fire compartments, addition of fire-resistant partitions/doors.

New EI60 fire resistant walls and new EI30 fire doors shall be installed in different key areas for the closure of the fire compartments.

Further secondary elements of works relating to the renovation and replacement of technical installations, again corresponding to an area of approximately 60,000 m2 include:

3.2.6 Mechanical, Electrical and Plumbing (MEP) Backbone

From a technical point of view, one of the main objectives of the SHP project is to bring the Palais des Nations up to the current standards required for Swiss building code compliance. Consequently, the Renovation of the Building E includes the replacement and/or renovation of most of the mechanical, electrical and plumbing systems.

3.2.7 Mechanical Systems

Most of the existing secondary pipework distribution systems of Building E shall be replaced. Ventilation plant and distribution ductwork serving conference areas E shall be largely maintained as they currently are with local replacement and upgrades as necessary. Limited interventions to allow for code compliance are envisaged for Plant Rooms at basement level.

All Air Handling Units (AHU's) are to be replaced with modern Air Handling Systems with Heat Recovery Units. Ductwork shall be modified according to new areas to be serviced.

Control and regulation equipment in the Plant Rooms shall be linked to the existing BMS of the Palais in order to improve energy efficiency.

After re-construction of the ceiling slab and new roof of Level 3, new Hybrid Cooling Towers shall be installed, and photovoltaic solar panels shall be re-positioned. New connections /systems (wastewater column ventilation pipes, rainwater drainage system) shall be installed on the new roof.

3.2.8 Electrical Systems

The existing medium-voltage (MV) cabling, switchgear and transformers are to be retained during the renovation of Building E. However, all the main low-voltage switchboards along with 90% of the radial feeds from the substations and main distribution boards shall be replaced. In addition, approximately 80% of the final distribution boards shall be replaced/upgraded or modified as well as most of the small power installations and the circuit systems that supply the lighting installations. Most of the electrical backbone and floor distribution cables shall be changed as well as IT new infrastructure cables.

A new structured data cabling system shall be provided along with the creation of new technology rooms. No intervention is planned for the DATA Centre, which is to be kept active during the entire works.

New Specific lighting fixtures shall be installed in most areas.

New Fire Alarm, Emergency Lighting, Public address/ voice alarm and lighting control systems shall be installed.

Central UPS power and distribution systems shall be provided, and the UPS Room shall be relocated. The main power plants E and F shall go through major upgrading works. Photovoltaic panels shall be removed from the 11th floor shall be re-installed on the new roof at level.

3.2.9 Fire protection (active and passive measures)

The existing fire detection system shall be upgraded (all cables are to be changed, detectors re-arranged or added in the corridor ceilings) and coordinated with the fire zoning and fire doors of the building.

A new public address system shall be installed.

3.2.10 Further Technical Installations Modernization Works:

Major modernization of lifts for code compliance, accessibility, technical improvement.

New lifts and escalators shall be added, some lifts shall be completely removed due to the tower E dismantling.

Security: General Upgrade / New CCTV and Access Control Systems in specific areas, coordinated with UNOG's current campus wide security systems.

Removal, cleaning, re-lamping and re-installation (or changing) of all lamps in rooms and corridors.

Major modernization of lifts for code compliance, accessibility, technical improvement.

3.11 Generators

Both Generators feeding the Building E and the Data Centre and located at the Basement Level of Building E shall be kept, only their main distribution boards shall be upgraded.

The generator feeding the Data Centre shall remain fully operational for the entire duration of works.

3.12 Lightning Protection

As in the rest of the Palais, the Lightning Protection System shall be improved to comply with current norms and codes, a new earthing (grounding) system shall be provided.

3.13 Fire Fighting and Smoke Extract System

In parallel with the general upgrade in firefighting, the Smoke Extract System shall be upgraded according to the building permit documentation submitted by the UN and approved by the authorities, and for these types of systems, by the Geneva City Fire Police Department.

New extractors shall be added, fire dampers linked to the fire detection system shall be installed in air ducts. Sprinkler network shall be improved.

4. UN Privileges and Immunities / Legislation

Pursuant, inter alia, to the Charter of the United Nations and the Convention on the Privileges and Immunities of the United Nations, the United Nations, including its subsidiary organs, has full juridical personality and enjoys such privileges and immunities as are necessary for the independent fulfillment of its purposes.

The Contractor shall have the legal status of an independent contractor vis-à-vis the United Nations, and nothing contained in or relating to the Contract shall be construed as establishing or creating between the Parties the relationship of employer and employee or of principal and agent. The officials, representatives, employees, or subcontractors of each of the Parties shall not be considered in any respect as being the employees or agents of the other Party, and each Party shall be solely responsible for all claims arising out of or relating to its engagement of such persons or entities.

The Contractor shall comply with all laws, ordinances, rules, and regulations bearing upon the performance of its obligations under the Contract. In addition, the Contractor shall maintain compliance with all obligations relating to its registration as a qualified vendor of goods or services to the United Nations, as such obligations are set forth in the United Nations vendor registration procedures. The firm shall also implement the project to a standard at least equivalent to the one imposed by local laws (including the Conditions applicable to the Swiss Construction Industry, dated 1 June 2016, issued by the Geneva Cantonal Office for Work Inspection and Labour Relations (OCIRT), see Attachment 6.

5. UN Solicitation

The UNOG will issue a 'UN multi-stage Request for Proposal' during which the UN will enter into discussion/dialogue with the prequalified bidders. The UN will appoint a Probity Monitor to provide probity assurance services throughout the process

The solicitation documents will include a Detailed Design, a UN Cost Plan and a draft construction contract for the project. Bidders will be requested to submit an interim proposal comprised of a technical and legal component. The UN will enter into discussion/dialogue with those bidders that passed the interim evaluation to enable them to submit final proposals. In connection with the evaluation of the interim proposals and the subsequent dialogues, the UN multi-stage RFP may be amended to clarify the terms of the requirements.

The bidders will submit as part of its final proposal a fixed lump sum price for elements such as Preliminaries, Preconstruction Services, fixed price and overheads and profits. The bidder is also expected to comment, verify and adjust as they see fit the UN Cost Plan for the works.

The selection and appointment of the contractor will be based upon the criteria of the UN multi-Stage RFP process.

6. Contracting approach

The UN intends to utilize a bespoke construction contract based on FIDIC Red book conditions modified to reflect the specific requirements of the project and the UN General Conditions of Contract. The draft Construction Contract is being prepared by the United Nations using elements of the "Federation of Consulting Engineers" (FIDIC) "Red Book" General Conditions of Contract (1999 Edition) with due permission from FIDIC and with amendments made to reflect the unique nature of United Nations. During the PCS period the Contractor is expected to complete the Technical Design, propose Value Engineering, provide constructability, scheduling & costing input, open book tender the works packages, carry out any early works and agree a Guaranteed Maximum Price (GMP). The services leading to the GMP shall be done collaboratively with the UN on an Open book basis with incentives to reduce costs.

7. Security at the Palais des Nations

The Palais des Nations campus is subject to restricted access procedures for personnel and vehicles. All persons entering the campus must comply with the security measures and rules of the site. All personal working on the site are subject to background and criminal checks.

SECTION II: PREQUALIFICATION

1. Purpose of Prequalification

As the first step of the solicitation process, UNOG will conduct a prequalification of firms who wish to participate in the RFP solicitation. The prequalification phase contains the request for and the submission of the firm's Prequalification Submission in response to this Request for Expressions of Interest (EOI) and the UNOG's assessment of the submissions received, based on the described requirements and criteria in this document.

The prequalification phase aims to obtain confirmation from firms of their interest and willingness to participate in the Request for Proposal (RFP) for these works and to provide UNOG all the necessary information to determine, whether or not to invite the firm to participate in the tender process. This information will allow UNOG to determine if the firm is suitably experienced and qualified to perform the scope of works and if it has the institutional, workload and financial capacities to undertake the works.

UNOG will rank the firms according to the prequalification criteria contained in this document. UNOG anticipates, in line with construction industry tendering best practice, that the firms which are ranked with the six highest scores during the prequalification process will be invited to participate in the "UN Multi-Stage Request for Proposal" solicitation process.

2. Eligibility Criteria

In order to be ranked, a firm shall meet all the mandatory requirements set out in Section III and submit all requested documents.

A prequalification submission should only be submitted by a firm which is able to demonstrate that it meets the criteria set out in Section III (Prequalification Criteria).

A joint venture can submit its prequalification submission as one candidate. In this document the members of a joint venture will be referred to as the 'firm'. A joint venture shall indicate which member of the joint venture shall take the lead contracting role. The number of legal entities forming one joint venture is limited to five.

Firms shall submit only one prequalification submission, either independently or as part of a joint venture.

3. Communications with UNOG

UNOG is the contracting authority for this prequalification process and the associated RFP solicitation for the Renovation and partial dismantling of the Building E. Communications in relation to this prequalification must only be made in writing to the designated email address: procurementunog@un.org and boi-lan.lemoine@un.org. All communications must be sent only to the above email addresses.

4. Submission of Documents

The firm shall complete all fields in the Statement of Qualification Questionnaire (the Questionnaire), included as Attachment 9 to this document, and submit its responses and required supporting documents latest by midnight (Geneva time) on 19 February 2021 via email (limit 10 MB) to procurementunog@un.org.

Alternatively, the firm may use a document transfer platform such as WeTransfer (which allows up to 2 GB per instance, see <https://www.wetransfer.com/>) or through a storage and online document sharing service such as Dropbox, or similar tools.

All pages of Attachment 9 and its Appendixes (A, B, C and D) and all supporting documents must contain the Name(s) of the Firm(s). The Questionnaire must bear the signature of an Authorized Official, the Stamp of the Firm(s) and the Date of Signature.

A firm which fails to provide the required documentation, fails to meet the prequalification submission or does not respond to all of the criteria will be determined to fail the Prequalification Phase and will not be considered in the ranking of the prequalification.

It is the firm's responsibility to ensure that, whatever method chosen for delivering the prequalification submission to UNOG, that it is delivered and received in due time.

5. Evaluation

The firms will be evaluated based on the prequalification criteria outlined in Section III. An assessment of whether each and all criteria are met will be conducted by the UNOG.

The prequalification will be conducted in four steps.

- Step One — Evaluation of Mandatory Eligibility Criteria
- Step Two — Evaluation of Mandatory Technical Criteria
- Step Three — Evaluation of Scored Technical Criteria
- Step Four — Establishment of the ranked List of Prequalified Firms

Firms who meet all the Mandatory Eligibility and Technical Criteria will be evaluated against the Scored Technical Criteria. The total score which a firm may obtain for the Scored Technical Criteria is 170 points.

STEP ONE: Evaluation of Mandatory Eligibility Criteria

Firms will be evaluated against the Mandatory Eligibility Criteria. An assessment of whether each and all mandatory criteria are met will be conducted. This will be evaluated on a Pass or Fail basis. Firms must individually meet all the pre-requisites for Eligibility except for the criteria on turnover which will be evaluated as a percentage stake for each of the firms submitting a prequalification submission as a joint venture.

STEP TWO: Evaluation of Mandatory Technical Criteria

Firms will be evaluated against the Mandatory Technical Criteria. An assessment of whether each and all mandatory criteria are met will be conducted which will be evaluated on a Pass or Fail basis.

Firms must demonstrate that they meet all Mandatory Technical Criteria by providing information on projects they have recently completed, or which are in progress, that are relevant to UNOG's requirements. The reference projects should demonstrate that the firm has enough experience as a Design and Build Contractor and or General Contractor during the stated period of reference to address each of the Mandatory Technical criteria

In the case the firm has participate as a joint venture in one of its reference projects, only the firm's participation (percentage share) shall be considered to meet the Mandatory Technical Criteria requirement.

In case that a prequalification submission is submitted by a (proposed) joint venture, the reference projects may relate to any of its members and it should be clearly stated to which member they belong.

The value of contracts completed by its members shall not be aggregated to determine whether the requirement of the minimum value of a single contract has been met. Instead, each contract performed by each member shall satisfy the minimum value of a single contract as required for single firm. In determining whether the joint venture meets the requirement of total number of contracts, only the number of contracts completed by all members each of value equal or more than the minimum value required shall be aggregated.

Any prequalification submission failing to meet any of the Mandatory Eligibility and Technical Criteria will be rejected as non-compliant.

Only firms passing all Mandatory Eligibility and Technical Criteria will be considered for the Scored Technical Criteria Evaluation.

STEP THREE: Evaluation and scoring of the Technical Criteria (maximum 170 points)

Prequalification submissions of those passing the Mandatory Technical Criteria, will then be scored against the Scored Criteria in Step Three.

Firms must obtain a minimum of 50 points to be considered as prequalified.

The scored Technical Criteria will be assessed as follows:

Meets the Technical criteria. The Technical Proposal adequately addresses the requirement, satisfactorily substantiates it and is technically feasible. The following statements (one or more) can help substantiate this. The response:

- i. Addresses the subjects / items stated in the criteria;
- ii. Demonstrates the capacity to perform the work as requested in the criteria;
- iii. Issues are fully explored, and conclusions worked up into feasible solutions.

Partially meets the Technical criteria. The Technical Proposal partially addresses the requirement or partially substantiates it and is technically feasible. The following statements (one or more) can help substantiate this. The response:

- i. Addresses some of the subjects / items stated in the criteria;
- ii. Demonstrates partial capacity to perform the work as requested in the criteria,
- iii. Issues are explored and studied, with an explanation of conclusions drawn but are missing details to substantiate;
- iv. Shows certain elements of concern, which will require attention, however they can be remedied.

Does not meet Technical criteria. The Technical Proposal addresses only marginally the requirement, does not satisfactorily substantiates it or is not technically feasible.

The following statements (one or more) can help substantiate this. The response:

- i. Addresses none or to a marginal extent the subjects / items stated in the criteria;
- ii. There is insufficient / poor evidence to demonstrate capacity to address the requirements;
- iii. There is at least one issue raising significant concern.

STEP FOUR: Rank and establish the List of Prequalified Firms

The firms which meet all the Mandatory Criteria under Steps One and Two, and which score at least 50 points under Step Three may be included on the list of prequalified firms. The 'UN multi-stage RFP' will be issued up to a maximum of six prequalified firms which have obtained the highest scores in accordance to the rank it has obtained in Step Three.

6. Governing Conditions of the Prequalification

By submitting a response to this EOI, the firms agree to the content and the procedure of this prequalification process. Furthermore, the firms also declare, if selected, to submit a proposal on time and to ensure they have enough institutional, workload and financial capacity to do so.

UNOG provides the firms the opportunity to request clarification on the requirements of the prequalification criteria n described in Section III. Only questions submitted in writing and sent via email by 10 February 2021 to procurementunog@un.org with a copy to boi-lan.lemoine@un.org will be processed by UNOG. A reply to all request for clarifications will be provided in writing to all participating firms.

During the whole of the subsequent RFP solicitation process, the firms must continue to meet all prequalification criteria as defined in this EOI. If this is not the case, the firm should report this immediately to UNOG which reserves the right to exclude the firm concerned.

The firms have no right to any kind of compensation for participating in this prequalification or subsequent steps of the UN RFP solicitation process. UNOG has the right to temporarily interrupt or stop the solicitation process and to start a new solicitation process. UNOG is not obliged to award a contract at the end of the solicitation process.

7. Non-Mandatory Information Session(s)

Firms are invited to participate in one of the two Non-Mandatory Information Sessions, which will take place on 14th January and 19th January 2021 at 14:00 Geneva time in UNOG's offices. Firms may participate either on site or through videoconference. On-site conferences are planned but may be cancelled in the case that national measures in force in Switzerland in response to of the COVID-19 pandemic would not allow for such on-site meetings to be held. Details on the time and location are in Attachment 7. The Non-Mandatory Information Session is intended to provide interested firms with the opportunity to receive a general presentation and non-binding information on this EOI and the subsequent RFP solicitation of the Strategic Heritage Plan Historical Building Renovation at the Palais des Nations in Geneva, Switzerland.

Firms who are interested to participate in one or both Non-Mandatory Information Sessions shall submit the Confirmation Letter by 11 January 2021 (for the session on 14 January 2021) and by 15 January 2021 (for the session on 19 January 2021) to procurementunog@un.org. See Attachment 8, Confirmation Letter for Participation in the Non-Mandatory Information Session.

8. Optional On-Site Visit to the UNOG Premises

Firms may also request to undertake an Optional On-Site Visit to the UNOG Premises to familiarize themselves with the campus.

The Optional On-Site Visit to the UNOG Premises may be scheduled during weekdays from the 14th January until 17th February 2021, if three working days' advance notice is given to the UNOG. Firms shall submit the Confirmation Letter to procurementunog@un.org. See Attachment 7, Confirmation Letter for Request for an Optional On-Site Visit to the UNOG Premises.

9. COVID-19 measures for meetings at the Palais des Nations

Since June 2020, the Swiss federal authorities have progressively lifted the COVID-19 related restrictions on public and private gatherings, which has enabled physical meetings to gradually resume at the Palais des Nations with comprehensive safety measures in place.

In line with the current Swiss measures, UN Geneva allows up to 1000 external meeting participants on premises at a time, while the number of participants in each meeting cannot exceed 300 persons.

- The COVID-19 temporary occupancy limits of each conference room must be respected, and seating has been blocked off to ensure adequate physical distancing between meeting participants.
- All meeting participants (even those who hold UNOG ground entry passes) must register to events via Indico. UN, including providing a contact phone number.
- Any person who has flu- or cold-like symptoms or is awaiting a COVID-19 PCR test result must not come to the UN premises.
- All persons physically present inside and around conference rooms must wear a face covering mask. Masks are also required in catering and retail outlets on the premises and are strongly encouraged in other communal areas.
- Important hygiene measures such as regular hand washing, cough/sneeze etiquette and keeping safe distances must be respected.

SECTION III: PREQUALIFICATION CRITERIA

PART ONE — MANDATORY ELIGIBILITY CRITERIA (Pass or Fail)

1.1 Legal and Statutory requirements

Firms must be a registered legal entity with authority and/or certifications to provide construction services.

1.2 Prohibitions

Firms must not be, or associated with a company or individual, under procurement prohibition by the United Nations, including but not limited to prohibitions derived from the Compendium of United Nations Security Council Sanctions Lists.

1.3 Suspensions

Firms must not be currently removed from the United Nations registered vendor list hosted in the United Nations Global Marketplace (UNGM) or suspended as registered vendors by the United Nations or any other entity of the UN system including the World Bank.

1.4 Investigations and sanctions for illegal activities

Firms must not be under formal investigation, nor have been sanctioned within the preceding three (3) years, by any national authority of a United Nations Member State for engaging or having engaged in proscribed practices, including but not limited to: corruption, fraud, coercion, collusion, obstruction, or any other unethical practice.

1.5 Bankruptcy

Firms must not have declared bankruptcy, or be involved in bankruptcy or receivership proceedings, and there is no judgment or pending legal action against it that could impair its operations in the foreseeable future.

1.6 UN post-employment restrictions

Firms must not employ, or anticipate employing, any person(s) who is or has been a UN staff member within the last one year (12 months), if said UN staff member has or had prior professional dealings with the vendor in his/her capacity as UN staff member within the last three years (36 months) of service with the UN (in accordance with UN post-employment restrictions contained in ST/SGB/2006/15).

1.7 Proscribed practices

Firms must not be under formal investigation, nor have been sanctioned within the preceding three (3) years, by any national authority of a United Nations Member State for engaging or having engaged in proscribed practices, including but not limited to: corruption, fraud, coercion, collusion, obstruction, or any other unethical practice

1.8 Registration in UNGM

Firms must be registered, as a minimum, at the Basic Level in the United Nations Global Market ("UNGM") to be invited to the RFP solicitation. Firms must be registered at Level 2 to be eligible for a contract award.

1.9 Conflict of Interest

Firms must confirm that they do not have any potential conflict of interest.

For this purpose, a list with the names of UNOG's consultants and firms involved in the preparation of the RFP and the firms that were involved in the preparation of the technical tender documents have been included under Appendix A of Attachment 9.

In addition, the listed UNOG consultants may not be used by firms in the preparation of its submissions for this solicitation (prequalification, proposal for the tender, or as part of their proposed consultants or subcontractors for the contract). The use of any of the firms listed under Appendix A of Attachment 9 firms without prior written approval from UNOG shall be considered as a potential Conflict of Interest and shall be considered as grounds for disqualification.

1.10 Institutional and workload capacity

The firm must have institutional and workload capability, such as capacity and availability to respond to the solicitation, undertake preconstruction services and construction and renovations works. The firm can attribute resources to prepare a tender as foreseen in the UN Programme timeline, from December 2020 to September 2021. The firm can attribute resources to implement the project as foreseen in the UN Programme timeline, from September 2021 until substantial completion foreseen October 2024.

1.11 Financial Capacity - Performance

The firm must have an average annual turnover of at least CHF 300 Million per annum in construction related activities over the past three years. In the case of a joint venture, the total average annual turnover of the joint venture firms must be at least CHF 300 Million and each individual member must have a minimum average annual turnover that exceeds CHF 300 Million multiplied by their percentage stake in the joint venture.

1.12 Financial Capacity – Performance Bond

The firm must be able to provide a performance Bond in form required by the United Nations for under Appendix B of Attachment 9 an amount equivalent to at least 5% of the contract value, estimated between CHF 190 to 210 Million.

1.13 Joint and several liability

All firms participating as a party of a joint venture shall be jointly and severally liable to the UN for any obligations arising from their offer and the contract that may be awarded to them as a result of the solicitation process. Firms must clearly identify the entity designated to act as the contact point to deal with the UN, Such entity shall have the authority to make binding decisions upon the joint venture during the solicitation process, and any such authority shall not be altered during the solicitation process (and, with respect to the winning bidder, during the term of the contract) without the prior consent of the UN. The composition or the constitution of the joint venture shall not be altered without the prior consent of the UN.

Firms shall use the template provided under Appendix C of Attachment 9 to provide a summary description of each reference project providing evidence of its experience for the mandatory technical criteria 2.1 to 2.9 below. Firms shall provide a description of each reference project on a separate document, with a maximum of two pages per project.

2.1 Major Renovation Projects

Proven experience in large and complex renovation projects in the following area of operating public buildings (hospital, airport, railway station, convention center, or other relevant public building type) while operations are ongoing. The reference projects (minimum of three and maximum six) shall cover a floor area of at least 15,000 m² each and an aggregate of at least 60,000 m² and where works shall have started in the past 10 years.

2.2 Design and Build Projects

Proven experience in Design & Build experience, covering MEP systems and architectural works. The reference projects (minimum of two and maximum three) shall be of an aggregate construction value of at least CHF 80 Million and where works shall have started in the past 10 years.

2.3 Heritage Building Renovation Projects

Proven experience in Renovation of Heritage or high-profile buildings (museums, listed buildings, other historical or protected buildings or buildings of a similar nature). The reference projects (minimum of two and maximum four) shall cover at least 30,000m² in total, and where works shall have started in the past 10 years.

2.4 Conferencing and Audio-visual System

Proven experience in Renovation or construction of conference centers or similar with high-end audio-visual systems and simultaneous interpretation system. The reference projects (minimum of two and maximum four) shall cover an aggregate floor area of at least 2,500 m² and where works shall all have started in the past five years.

2.5 Building Information Modelling (BIM)

Proven experience in the Implementation of Building Information Management (BIM) in building construction or renovation projects. The reference projects (minimum of two and maximum four) shall cover an aggregate floor area of at least 50,000 m² and where works shall all have started in the past five years.

2.6 Building Dismantling

Proven experience in Dismantling part of an existing building such as office towers, residential towers, or similar building with mechanical, electrical and plumbing equipment as well as structural elements. The reference projects (minimum of two and maximum four) shall cover an aggregate floor area of at least 10,000 m² with one project covering at least 5,000 m² and where works shall all have started in the past five years.

2.7 Asbestos Removal

Proven experience in the removal of Asbestos in 1960-1970's buildings or similar type of buildings. The reference projects (minimum of two and maximum three) shall cover works of an aggregate total value of 3M CHF and where works shall have started in the past ten years.

2.8 Fire Regulation Compliancy

Proven experience in Design, Construction and Implementation of fire regulation compliancy (of the reference projects' countries) in public buildings, conference centers, office buildings hospitals or similar.

The reference projects (Minimum of two and maximum four) should cover a floor area of 10,000 m2 and cover both the design and construction and where works shall have started in the past ten years.

2.9 Business Continuity

Proven experience in ensuring Business continuity in Renovation or construction of buildings where total or partial business activity is maintained while the renovation or construction works are being carried out based on a specific strategy is implemented to minimize the business disruption. The reference projects (Minimum of two and maximum of 4) shall all have started in the past ten years.

Part Three — Scored Technical Criteria (maximum 170 points)

3.1 Document Format (maximum 5 points)

The overall organization of the prequalification submission makes a statement about the professional ability of the firm preparing such submission. A simple design with a header and footer is required. All pages shall be numbered, and the document shall be submitted in a single searchable PDF. The footer should contain the page number and proposal title. Throughout the document there should be a consistent font, text size, alignment and same UN's numbering sequencing used. The information provided should be clear, concise and easy to understand. Reference documents and examples provided shall be clearly identified and numbered. When project references are used to respond to multiple questions, a reference shall be made to the name of the project and page where the example can be found.

3.2 Project Management (maximum 20 points – maximum 10 pages)

The firm shall describe how it has structured, coordinated and managed renovation projects of a similar nature and complexity. Describe the firm's project management methodology including the type of documentation utilized by the firm, the coordination plan with the UN and the type and frequency of meetings organized through the entire project. The firm shall also describe its approach to the mitigation of issues arising during the construction works so as to mitigate or obviate their impact on time, cost and quality of the finished product.

The firm shall describe how it has ensured that projects have been successfully completed, including the typical staffing structure, specialist resources utilized and staff experience levels. It shall also describe its methodology for the procurement and management of subcontractors throughout the various stages of the works. The firm shall describe how lessons learned from past project are recorded and used in subsequent project.

3.3 Design and Build Experience (maximum 20 points – maximum 10 pages)

The firm should describe how they have structured, coordinated and managed the development of a Technical Design from a Detail Design documentation produced by another Design firm in similar complexity renovation projects. The firm should provide details on the process used to select the engineering and architectural firms. The firm should explain how they structured the coordination, leadership and workload management.

3.4 Pre-Construction Services and development of the Technical Design completion (maximum 16 points – maximum 10 pages)

The firm should describe how they have structured, coordinated and managed the activities related to a pre-construction services and Technical Design completion phase. Indicating the methodology used to create packages for the future selection of subcontractors in an open-book approach with the UN. The firm should explain how the input from the supply chain has been integrated in the process. The firm should describe which tools they have used for the bidding process (sharing the packages with the industry, clarifications, reception of offers, bid opening, bid analysis, value engineering and tender recommendation report). The firm should describe how the Design Team was managed and structured and how the coordination between

disciplines was performed.

3.5 Technical Installations (maximum 13 points –maximum four pages for the narrative and up to two pages per reference)

Technical Installations, such as Mechanical (Heating, Ventilation, Air conditioning, BMS), Electrical (Low and Extra-low voltage, Lighting, Fire detection, Security), Plumbing, Audio Visual and Broadcasting, IT systems, Vertical Transportation are key elements of this project.

The firm shall describe how it organized, coordinated and managed this element in renovation projects of a similar nature and complexity: e.g. how it ensured the quality and capacity of the specialized firms chosen as subcontractors / partners and the type of contractual relationships with those firms. The firm should describe their commissioning strategy and integration into the commissioning plan.

The firm shall also include up to five reference projects (completed in the last five years), where either a multiple language interpretation system and/or a broadcasting system was implemented and describe how the technical complexities of these installations were managed.

3.6 Health, Safety and Environmental Protection Matters (maximum 12 points –maximum two pages, excluding the requested certificates)

The firm, or its lead member in the case of a joint venture, shall provide evidence of its respective health, safety and environmental certifications obtained, if any, or internal policy in compliance with applicable regulations.

The firm shall describe how its health, safety and environmental policy has been applied to projects of a similar nature and complexity. The firm shall demonstrate its understanding of health, safety and environmental protection in Switzerland.

3.7 Asbestos removal execution, procedures and management (maximum 16 points –maximum four pages for the narrative and up to two pages per reference)

The firm, or one of its lead members in the case of a joint venture, shall provide evidence of its respective asbestos removal execution in a 1960-1970's or similar type of building, procedures and management in compliance with applicable regulations of the country in which the reference projects were executed.

The firm shall describe how its asbestos removal execution procedures and management has been applied efficiently to two projects of a similar nature and complexity. Reference projects previously referred to in the Part A - mandatory criteria, are to be further developed.

3.8 Dismantling (maximum 16 points –maximum five pages for the narrative and up to two pages per reference)

The firm, or one of its members in the case of a joint venture, shall provide evidence of experience regarding dismantling of buildings.

The firm shall describe how its dismantling execution procedures and management has been applied efficiently on two projects of a similar nature and complexity. Reference projects previously referred to in the Part A - mandatory criteria, are to be further developed.

3.9 Quality Assurance (maximum 12 points –maximum five pages for the narrative excluding, requested certificates)

The firm, or all of its members in case of a joint venture, shall provide a quality management system certification (preferably ISO 9001:2008 or equivalent) which must be valid for at least 12 months from the date of the prequalification submission.

The firm shall describe how its Quality Management system has been implemented, monitored, reviewed, and enforced during works on renovation projects of a similar nature and complexity. Include details such as offsite, onsite and independent Quality Control. Any construction management tools and techniques that

have been successfully developed and applied such as lean construction, change tracking systems, mobile technology or any other tool utilized in managing projects of a similar nature and complexity should be described here

3.10 Programme (maximum 10 points –maximum four pages for the narrative and up to two pages per reference)

The firm shall provide sufficient written information as to how it has ensured that the design activity, pre-construction services, works, commissioning and hand-over have been completed on or ahead of schedule ideally in renovation projects of a similar nature and complexity, including details of the key staffing positions responsible for the contract Programme and planning activities for the various stages of the works that were deemed appropriate for successful completion.

Primavera P6 is utilized by SHP and shall be used by the Contractor as the principal scheduling software for this project. The firm shall provide, if relevant, two reference projects where it has used Primavera P6 for works of similar complexity.

3.11 Risk Management (maximum 10 points)

The firm shall describe the process through which risks are identified, managed, mitigated or avoided in renovation projects of a similar nature and complexity.

Based on its knowledge of projects of a similar nature and complexity, the firm shall present a preliminary risk analysis (main 10 risks) of what the firm believes to be the relevant risks in this project describing the impact of each of the identified risks in relation to:

- i Time
- ii Cost
- iii Quality projects.

The Overall Preliminary Risk Analysis shall be completed in the form attached under Appendix D of Attachment 9.

3.12 BIM Management Plan (maximum 10 points –maximum four pages for the narrative and up to two pages per reference)

The firm shall describe how the Building Information Model Management, including the incorporation of Contractor Design Portions, have been implemented, monitored, reviewed and enforced in its projects. It should provide and explain effective practices to enhance the use of BIM on the construction site and as a functional As-Built tool.

The Firm shall describe the use of BIM in the two largest reference building construction or renovation projects presented in the mandatory criteria.

3.13 Heritage Management (maximum 10 points –maximum four pages for the narrative and up to two pages per reference)

The firm shall describe how Heritage Management (i.e. ensuring that all heritage and/or objects of high-end architectural value, rooms and fixed heritage features were adequately protected, and heritage issues managed during renovation works) have been implemented in its projects.

The firm shall present up to two reference projects completed within the last 10 years with a total floor area in excess of 10,000 m² and where Heritage concerns were adequately addressed.

SECTION VI: PREQUALIFICATION SUBMISSION

The prequalification submission must meet the following submission requirements:

1 Firms shall use Attachment 9 to submit its Prequalification Submission by email to procurementunog@un.org by midnight (Geneva time) on 19 February 2021. Incomplete questionnaires shall not be accepted. Firms should not add any information other than what has been requested.

2 All questions must be answered completely and truthfully.

3 Any documents submitted in response of this EOI must be signed on each page by an authorized official (electronic signatures are accepted).

4 All annexes of the firm's prequalification submission should clearly be identified and coded and related to the associated section of the Questionnaire.

5 All annexes, statements and other information of the firm's prequalification submission shall be provided in the English or French languages. Certificates of incorporation may be provided in their original language but shall be accompanied by a translation into English or French by a certified translator.

VERSION FRANCAISE

1.0 SECTION I : INTRODUCTION

Le présent appel à manifestation d'intérêt concerne la présélection des entreprises en vue de la rénovation et du démantèlement partiel du bâtiment E.

1. Présentation générale

L'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) (Suisse), situé au Palais des Nations, est le plus grand Office des Nations Unies en Europe. Il fournit un appui aux conférences et facilite la diplomatie internationale multilatérale de la communauté mondiale. Il se trouve dans le Parc de l'Ariana, d'une superficie de 46 hectares.

Le Palais des Nations, construit à l'origine pour la Société des Nations, est le plus grand centre de conférence des Nations Unies en Europe et accueille plus de 10 000 conférences multilatérales et réunions par an. Il est composé d'un ensemble de bâtiments historiques, achevé en 1937 et agrandi dans les années 1950, et auquel ont été annexés un centre de conférence et une tour de bureaux (le bâtiment E) en 1973.

L'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé le Plan stratégique patrimonial (PSP) qui est constitué de trois interventions majeures : la construction d'un nouveau bâtiment de bureaux (bâtiment H) ; la rénovation des bâtiments historiques du Palais des Nations (bâtiments A, B, C, D et S), qui ont tous été construits avant 1950 ; ainsi que la modernisation et le démantèlement partiel du bâtiment E, construit au début des années 1970 (Figure 1 à l'Annexe 1).

Les objectifs principaux du PSP visent à respecter toutes les réglementations pertinentes en matière de protection contre l'incendie, de santé et de protection des personnes, et de conformité au code du bâtiment ; à réparer et à rénover l'enveloppe du bâtiment ainsi que les systèmes électriques, mécaniques et de plomberie afin de respecter toutes les réglementations de santé et de sécurité et de réduire les coûts énergétiques ; à respecter toutes les réglementations pertinentes relatives aux personnes handicapées, notamment les dispositions en matière d'accessibilité et de technologie ; à optimiser l'utilisation des espaces intérieurs disponibles et des centres de conférence en fournissant des salles de conférence flexibles et fonctionnelles ; à préserver le patrimoine, à empêcher une détérioration ou des dégâts irréversibles, et à restaurer et conserver la valeur totale du capital du campus du Palais des Nations, de ses bâtiments et de son contenu pour les années à venir.

La stratégie de mise en œuvre du PSP comprend trois grands contrats de construction :

La construction d'un nouveau siège permanent (bâtiment H), qui a démarré en 2017 et dont les travaux devraient être achevés en 2021. Le bâtiment H, d'environ 23 500 m², est situé à côté de l'emplacement de l'actuel bâtiment E qui abrite salles de conférence et bureaux ; il a été conçu en tenant compte de la pente

du site et se compose de plusieurs étages et de deux cours intérieures. Il s'agit d'un bâtiment moderne de six étages en béton armé à structure étagée, doté d'un grand système de murs-rideaux vitrés et d'un toit-terrasse végétalisé accessible (Contrat 1).

La rénovation des bâtiments historiques A, B, C, D et S, construits dans les années 1930 et 1950, et du centre énergétique du bâtiment E, qui a démarré en novembre 2019 et dont les travaux devraient être achevés en 2023. Les principaux éléments des travaux sont la rénovation des éléments de mécanique, d'ingénierie et de plomberie (MEP) et le désamiantage. La rénovation doit être réalisée sans perturber les activités usuelles dans ces bâtiments. Le niveau d'intervention variera considérablement d'une salle de conférence et d'un bureau à l'autre, certain(e)s devant être entièrement rénové(e)s tandis que d'autres feront l'objet d'interventions mineures ou moyennes (Contrat 2).

La rénovation et le démantèlement partiel du bâtiment E, construit dans les années 1970, dont le marché devrait être passé en 2021 et les travaux devraient être achevés en 2024 (Contrat 3).

2. Description du projet, programme des travaux et valeur estimée du contrat

2,1. Description du projet

Le bâtiment E est un bâtiment indépendant et autonome composé d'un socle à trois étages et d'un niveau en sous-sol ainsi que d'une tour de huit étages et dont la superficie totale est d'environ 79 725 m². Le socle, utilisé principalement comme centre de conférence, est composé de trois étages et d'un sous-sol auxiliaire et dont la superficie totale est d'environ 47 000 m². Il comporte 11 salles de conférence dont la taille et la capacité varient de 100 à 800 places assises environ, et contient également des espaces d'appui et des espaces auxiliaires. La tour de bureaux est composée de sept étages et comprend une salle technique à un niveau sur le toit qui accueille en ce moment des espaces de travail pour environ 800 employés. Dans le cadre de ce projet, les huit étages supérieurs (niveaux 4 à 11) de la tour de bureaux doivent être prudemment et progressivement démantelés et un nouveau toit devra être installé au troisième étage pour ne laisser qu'un bâtiment de conférence à trois étages entièrement rénovés ainsi que des sous-sols. (Figures 2 et 3 à l'Annexe 1).

Les principaux travaux de rénovation et de démantèlement comportent les interventions clés suivantes :

1. Désamiantage du bâtiment (socle et tour)
2. Démantèlement des huit étages de la tour et construction d'une nouvelle dalle de toiture au sommet du niveau 3
3. Protection contre l'incendie de la structure existante et mise aux normes du code de prévention des incendies actuel
4. Remplacement de toute la façade vitrée sur trois étages (côté lac) et des protections solaires
5. Rénovation et remplacement des vieux systèmes mécaniques, électriques et de plomberie
6. Rénovation et remplacement de l'éclairage et des systèmes audiovisuels des salles de conférence
7. Installation de nouveaux escaliers roulants et création d'une nouvelle zone commerciale au niveau 0
8. Remplacement des portes extérieures par des portes à tambour pour renforcer la sécurité
9. Amélioration du système de protection anti-incendie du parking souterrain adjacent
10. Création de nouvelles unités commerciales et d'un corridor au niveau 0
11. Rénovation des espaces de bureaux

2,2. Programme des travaux

Le programme de travaux pour la rénovation et le démantèlement partiel du bâtiment E doit respecter le calendrier global des projets relevant du PSP (Annexe 2).

Le bâtiment E sera entièrement fermé pendant toute la durée des travaux de rénovation et de démantèlement partiel. Ceux-ci doivent être exécutés tout en maintenant pleinement les activités usuelles des autres espaces du site du Palais des Nations, en particulier en ce qui concerne le nouveau bâtiment de bureaux adjacent – bâtiment H –, le parking souterrain du bâtiment E et l'imprimerie au niveau 0, qui resteront tous pleinement opérationnels pendant la durée des travaux.

Le Contractant général est tenu d'assurer des prestations techniques, d'étude et de conseil préalablement à

la passation du marché («prestations préalables») en phase de conception préalable, puis d'exécuter et d'achever le projet et les travaux de construction.

L'ONU a l'intention de fournir des spécifications de conception détaillées dans son dossier d'appel à la concurrence et le Contractant général produira des solutions de conception technique dans le cadre des prestations préalables, comme indiqué dans la matrice des responsabilités en matière de conception générale (Annexe 3).

Le Contractant devra proposer à l'ONU une stratégie de sous-traitance, une stratégie d'achats, un calendrier provisionnel d'exécution des travaux par lot (ou par corps d'état) et d'invitations à soumissionner et une stratégie de phasage afin de convenir d'un prix maximum garanti. En phase de conception préalable, c'est au Contractant qu'il appartient de déterminer la nécessité de réaliser des travaux d'étude et/ou de conception (au niveau de la conception technique) pour garantir d'obtenir le prix le plus compétitif sur le marché de la sous-traitance.

2.3 Valeur estimée du marché

La valeur estimée du marché se situe dans une fourchette comprise entre 190 et 210 millions de francs suisses (CHF).

3. Résumé des spécifications

Durant la phase de rénovation, les travaux décrits ci-dessous seront effectués.

3.1 Niveaux d'intervention

Les travaux de rénovation et de démantèlement partiel du bâtiment E couvrent quatre interventions primaires qui doivent être complétées par des interventions secondaires de rénovation architecturale et de rénovation/mise à niveau des installations techniques. L'Annexe 4 fournit un plus grand niveau de détail sur les différents travaux prévus actuellement, répartis par lot. Les interventions de construction et de rénovation attendues comprennent actuellement, sans s'y limiter, les interventions énumérées à l'Annexe 5 en utilisant les nouvelles règles de levés (NRM) de la RICS, et plus particulièrement les NRM1 – Ordre d'estimation et de planification des coûts pour les travaux de construction.

Les quatre interventions primaires sont :

3.1.1 Le désamiantage du bâtiment (socle et tour)

Les travaux dans le bâtiment E commenceront par le désamiantage de la tour (niveaux 4 à 11) et du socle (niveaux 2 et 3). Un échafaudage protecteur sera ensuite installé des deux côtés de la tour de bureaux avant que les travaux de démantèlement puissent commencer.

La présence de matériaux contenant de l'amiante est connue dans les structures de la tour et du socle du bâtiment E, principalement dans le revêtement de protection contre l'incendie des éléments de structure en acier, l'isolation des tuyaux, les joints de dilatation et de construction et certains éléments d'aménagement (par exemple, la colle utilisée pour les matériaux de finition des sols contient de l'amiante). L'ONU a réalisé un certain nombre d'études.

Dans la tour, les poutres profilées des niveaux 4 à 11 ainsi que la moitié des poutres primaires et secondaires du plafond du niveau 3 seront désamiantées. Au niveau du socle, le revêtement de protection contre l'incendie de la structure en acier au plafond du niveau 2 contient également de l'amiante, sauf dans les salles de conférence et dans une petite zone située au-dessus du bar Serpent. Pour ces espaces, la dépollution commencera par le démantèlement du plafond suspendu pour permettre l'accès aux éléments contaminés.

Les mesures à prendre en vue des travaux de désamiantage et de démolition à exécuter doivent être conformes à la réglementation suisse (<https://www.ge.ch/document/11248/telecharger>) et aux recommandations de la Suva pour la protection des travailleurs (<https://www.suva.ch/fr-ch>).

3.1.2 Démantèlement de la tour et la construction d'une nouvelle dalle de toiture au sommet du niveau 3

Les travaux de démantèlement commenceront une fois l'amiante éliminé à tous les niveaux. La structure à démanteler est constituée d'une armature en acier, d'un plancher en acier composite constitué d'une chape de béton et de noyaux en béton armé. Sa superficie est d'environ 20 624 m² et son volume d'environ 69 300 m³.

Avant de démanteler la structure, toutes les installations de chauffage, de plomberie et de ventilation ainsi que les infrastructures électriques et de données desservant le quatrième étage et les étages supérieurs de la tour seront déconnectées/démantelées, notamment dans la salle technique et les installations sur le toit. Avant le démantèlement, tout le matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation (13 unités de traitement de l'air, 1 ventilateur d'extraction) dans la salle technique au 11^e étage ainsi que 3 tours de refroidissement et 8 panneaux solaires de préchauffage placés sur le toit seront enlevés et éliminés avant le démantèlement. Les panneaux photovoltaïques actuellement placés sur le toit de la tour seront également enlevés et entreposés pour être ensuite réinstallés sur le nouveau toit du niveau 3.

Le démantèlement de la tour doit être effectué avec soin ; les débris d'acier et de béton seront enlevés au moyen de petits engins pour protéger le bâtiment situé en dessous.

3.1.3 La protection contre l'incendie de la structure existante

Après l'enlèvement des matériaux de protection contre l'incendie contenant de l'amiante, toutes les zones de la structure qui doivent être protégées contre l'incendie conformément aux codes du bâtiment actuels le seront à l'aide de matériaux de protection contre l'incendie actuels appliqués par planche ou par pulvérisation.

3.1.4 Le remplacement de toute la façade côté lac

Juste après sa construction au début des années 1970, la façade côté lac du bâtiment E a été reconnue comme une réalisation technique remarquable grâce à ses panneaux en verre transparent de 13 mètres de haut qui figurent parmi les plus grands jamais fabriqués en Europe. Le verre était maintenu en place grâce à un système de suspension sophistiqué. En raison du vieillissement des matériaux utilisés à l'installation (à savoir la colle) et afin d'améliorer le rendement thermique et de respecter les règles de sécurité actuelles, les panneaux de la façade en verre doivent être tous remplacés par des panneaux en verre isolant et feuilleté à double vitrage de la même taille. Les protections solaires doivent également être renouvelées/remplacées.

3.2 Interventions secondaires des travaux d'architecture et de rénovation

Les interventions secondaires de rénovation architecturale du bâtiment E couvrent une superficie d'environ 60 000 m² et concernent principalement :

3.2.1. Salles de conférence

Le bâtiment E comporte 11 salles de conférence. Les quatre salles de conférence circulaires principales, d'une capacité de plus de 600 places assises chacune, sont :

- La Salle XVII, entièrement renouvelée par les Émirats arabes unis en 2016 ;
- La Salle XVIII, qui doit être entièrement renouvelée dans le cadre du projet PSP, fait environ 862 m² et a une capacité de 641 places assises. Elle doit être renouvelée en tant que « salle du patrimoine préservé » afin de conserver le plan intérieur d'origine utilisé pour construire toutes les grandes salles de conférence d'origine. Les installations audiovisuelles doivent être modernisées pour répondre aux spécifications actuelles et l'éclairage doit être remplacé. Le désamiantage et la protection supplémentaire contre l'incendie de l'armature en métal nécessiteront également le démontage et la réinstallation des diffuseurs de lumière en aluminium du plafond suspendu conçus à l'origine ainsi que des revêtements intérieurs bois des murs. Les surfaces murales seront également traitées conformément aux règles de sécurité contre les risques d'incendie, ce qui nécessitera le démontage et la réinstallation des revêtements intérieurs bois des murs. Les installations secondaires de la salle doivent être mises à niveau et des améliorations du système de protection anti-incendie seront apportées à l'ensemble de la salle.

- La Salle XIX, récemment rénovée entièrement par l'État du Qatar et terminée en 2019 devra être entièrement protégée pendant toute la durée des travaux de rénovation et de démantèlement afin qu'elle ne soit pas endommagée.
- La Salle XX (Salle des droits de l'homme et de l'alliance des civilisations, utilisée par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies), rénovée en 2008 et dont le plafond est entièrement recouvert d'une sculpture réalisée par l'éminent artiste contemporain espagnol Miquel Barceló ; celle-ci comporte plusieurs couches de peintures colorées pulvérisées sur le plafond pour former des stalactites, dont les pigments proviennent du monde entier, et qui devra être entièrement protégée pendant la durée des travaux de démantèlement et de rénovation afin qu'elle ne soit pas endommagée. Les installations secondaires de la salle doivent être mises à niveau et des améliorations du système de protection anti-incendie seront apportées à l'ensemble de la salle.
- Les Salles XVII, XIX et XX ci-dessus n'auront pas à être rénovées, mais certains travaux de mise aux normes, notamment des systèmes électriques ou des mesures de protection contre l'incendie, devront être réalisés. Ces salles doivent être entièrement protégées pendant toute la durée des travaux de démantèlement et de rénovation afin qu'elles ne soient pas endommagées.

En ce qui concerne les autres salles de conférence du bâtiment E, les travaux suivants sont envisagés :

- Les Salles XXI à XXVI, qui sont des salles de conférence plus petites d'une superficie comprise entre 1 400 et 2 000 m² environ, situées au premier étage, ne subiront que des changements mineurs. Les installations audiovisuelles ainsi que les appliques doivent être mises à niveau et la moquette doit être remplacée conformément aux règles de sécurité contre les risques d'incendie.
- La Salle XXV, grande d'environ 264 m² et dont la capacité est de 185 places assises, sera également rénovée en tant que « salle du patrimoine préservé » afin de conserver le plan intérieur d'origine utilisé lors de la construction du bâtiment. Seules les appliques au-dessus de la grille de plafond en aluminium d'origine doivent être améliorées. Les murs doivent être également traités pour être conformes aux règles de sécurité contre les risques d'incendie.
- Les salles XXII et XXIII doivent être aménagées pour répondre aux besoins du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH). Le mobilier doit être adapté et les estrades réaménagées afin d'être entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite et pour permettre de faire appel à des interprètes en langue des signes.

3.2.2 La reconfiguration interne des murs et des cloisons pour diverses fonctions (bureaux, zones commerciales, espaces publics)

Pour éviter de devoir déplacer les lourdes machines d'impression, l'imprimerie au niveau 0 (occupant une superficie d'environ 2 500 m²) restera fonctionnelle pendant la durée des travaux de rénovation du bâtiment E. Des travaux mineurs de modernisation électrique et de retouches architecturales doivent être menés autour des activités dans cet espace. Il est important de maintenir l'activité commerciale de l'imprimerie pendant les phases de démolition et de rénovation.

Environ 500 m² des espaces de restauration, dont le bar principal (bar Serpent), le pasta corner au niveau 1 ainsi que le bar Escargot au niveau 2 seront rénovés avec un minimum d'intervention pour les rendre conformes aux règles d'accessibilité et de sécurité incendie en vigueur.

Le reste de la superficie du bâtiment E est principalement composé d'espaces publics dont la modernisation ne doit se faire que dans une moindre mesure pour pouvoir respecter les règles d'accessibilité et de sécurité incendie en vigueur.

3.2.3 Les espaces d'appui à la conférence, les bureaux et les espaces publics

Le bâtiment H ayant récemment été ajouté au Palais des Nations, le bâtiment E occupe à présent une place plus centralisée sur le site. En raison de ce changement, il a fallu regrouper les infrastructures dispersées dans d'autres bâtiments du Palais des Nations en un « centre commercial » composé de nouveaux espaces commerciaux, dont la superficie totale est d'environ 4 400 m² au niveau 0 du bâtiment E

dans le cadre des travaux de rénovation.

Le couloir reliant jusqu'à présent le bâtiment A au bâtiment E se terminera par un nouveau couloir au niveau 0 du bâtiment E. Il sera relié au niveau 1 par deux nouveaux escaliers roulants. Une ouverture structurelle sera effectuée dans la dalle du plancher du niveau 1 afin d'installer ces nouveaux escaliers roulants et de prolonger la connexion verticale d'escaliers roulants existante à un étage plus bas.

Environ 820 m² de l'espace de bureaux et environ 800 m² des espaces d'appui à la conférence doivent être également rénovés, mais ne subiront que des travaux structurels minimes et des interventions mineures à moyennes (dont démolitions mineures des murs, remplacement des systèmes électriques, rénovation des plafonds suspendus et des planchers, peinture des murs, etc.)

Le reste de la superficie du bâtiment E est principalement composé d'espaces publics qui doivent être mis à niveau conformément aux règles d'accessibilité et de sécurité incendie en vigueur.

3.2.4 Les travaux d'amélioration de l'accessibilité

Au niveau 1, les Salles de conférence XXII et XXV destinées au HCDH doivent être rénovées pour devenir entièrement accessibles.

Certains meubles doivent être rénovés ; des rampes d'accès aux estrades doivent être ajoutées.

De nouvelles toilettes accessibles doivent être construites dans le bâtiment. Comme sur le reste du site du Palais des Nations, des chemins accessibles doivent être installés à l'intérieur comme à l'extérieur.

Un système d'interphone spécifique devra être installé pour relier les ascenseurs, les toilettes pour personnes handicapées, les zones pour réfugiés et les entrées principales. L'accessibilité aux ascenseurs devra également être améliorée.

3.2.5 Les travaux de zonage des incendies

Création de compartimentages coupe-feu et ajout de portes/cloisons coupe-feu.

De nouveaux murs coupe-feu EI60 et de nouvelles portes coupe-feu EI30 seront installés dans plusieurs zones clés pour fermer les compartimentages coupe-feu.

Parmi les interventions secondaires supplémentaires de rénovation et de remplacement d'installations techniques, à nouveau sur une superficie d'environ 60 000 m², figurent :

3.2.6 Le pilier mécanique, d'ingénierie et de plomberie (MEP)

D'un point de vue technique, l'un des objectifs principaux du projet PSP est de rendre le Palais des Nations conforme aux normes actuelles du code du bâtiment suisse. Par conséquent, la rénovation du bâtiment E comprend le remplacement ou la rénovation de la plupart des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie.

3.2.7 Systèmes mécaniques

La majorité des systèmes de tuyauterie secondaires du bâtiment E seront remplacés. Le système de ventilation et le réseau de gaines d'aération desservant les zones de conférence du bâtiment E doivent continuer à être largement entretenus en modernisant voire en remplaçant certaines installations si nécessaire. Des interventions limitées sont envisagées dans les salles techniques du sous-sol pour rendre celles-ci conformes au code du bâtiment.

Toutes les unités de traitement de l'air doivent être remplacées par des systèmes de traitement de l'air modernes équipés de récupérateurs thermiques. Le réseau de gaines sera modifié en fonction des nouvelles zones à desservir.

Le matériel de contrôle et de régulation des locaux techniques sera relié à la gestion technique centralisée

(GTC) des bâtiments du Palais des Nations afin d'améliorer le rendement énergétique.

Après la reconstruction de la dalle de toiture et du nouveau toit au niveau 3, de nouvelles tours de refroidissement hybrides seront installées et les panneaux solaires remplacés. De nouveaux raccords/systèmes (conduits d'aération de la colonne des eaux usées, réseau d'évacuation de l'eau de pluie) seront installés sur le nouveau toit.

3.2.8 Systèmes électriques

Le câblage, les appareillages de connexion et les transformateurs électriques de moyenne tension doivent être conservés pendant la rénovation du bâtiment E. Cependant, tous les principaux panneaux de contrôle de basse tension et 90 % des avances radiales des postes et des principaux tableaux de distribution doivent être remplacés. En outre, environ 80 % des tableaux de distribution finaux, la plupart des petites installations électriques et les systèmes de circuits qui alimentent les installations d'éclairage doivent être remplacés, modernisés ou modifiés. La majeure partie du pilier électrique, les câbles de distribution au sol et les câbles de la nouvelle infrastructure informatique doivent être remplacés.

Un nouveau système structuré de câblage de données doit être fourni au moment où les nouvelles salles technologiques seront créées. Aucune intervention n'est prévue pour le centre de données, dont l'activité doit être maintenue pendant toute la durée des travaux.

De nouvelles appliques spécifiques devront être installées dans la plupart des espaces.

De nouveaux systèmes d'alarme d'incendie, d'éclairages de secours, d'alarmes sonores/vocales et de systèmes de commande d'éclairage doivent être installés.

Les systèmes centraux d'alimentation électrique non interruptible (UPS) et de distribution doivent être fournis et le local UPS doit être déplacé. Les principales centrales électriques E et F devront subir d'importants travaux de modernisation. Les panneaux photovoltaïques seront enlevés du 11^e étage et réinstallés sur le nouveau toit du niveau 3.

3.2.9 La protection contre l'incendie (mesures actives et passives)

Le système de détection des incendies devra être mis à niveau (tous les câbles seront remplacés, les détecteurs seront réorganisés ou ajoutés aux plafonds des couloirs) et coordonné au zonage des incendies et aux portes coupe-feu du bâtiment.

Un nouveau système de sonorisation devra être installé.

3.2.10 D'autres travaux de modernisation des installations techniques :

La modernisation majeure des ascenseurs pour les rendre conformes au code du bâtiment, les rendre accessibles et les améliorer sur le plan technique.

De nouveaux ascenseurs et escaliers roulants devront être ajoutés et certains ascenseurs enlevés en raison du démantèlement de la tour du bâtiment E.

Sécurité : La mise à niveau générale/l'installation de nouveaux systèmes de vidéosurveillance et de contrôle d'accès dans des zones spécifiques coordonnés avec les systèmes de sécurité actuels de l'ONUG sur l'ensemble du site.

Le retrait, le nettoyage, le remplacement des ampoules et la réinstallation (ou le remplacement) de toutes les lampes dans les salles et couloirs.

La modernisation majeure des ascenseurs pour les rendre conformes au code du bâtiment, les rendre accessibles et les améliorer sur le plan technique.

3.11 Générateurs

Les deux générateurs qui alimentent le bâtiment E et le centre de données situés au sous-sol du bâtiment E devront être conservés : seuls leurs principaux tableaux de distribution seront mis à niveau.

Le générateur qui alimente le centre de données restera pleinement opérationnel pendant toute la durée des travaux.

3.12 La protection contre la foudre

Comme dans le reste du Palais des Nations, le système de protection contre la foudre devra être amélioré pour répondre aux normes et aux codes actuels, et un nouveau système de mise à la terre sera fourni.

3.13 Le système de lutte contre les incendies et le dispositif d'extraction de la fumée

Parallèlement à l'amélioration générale de la lutte contre l'incendie, le système d'extraction de la fumée devra être mis à niveau conformément aux documents relatifs au permis de construire soumis par l'ONU et approuvés par les autorités, et pour ce type de systèmes, par le service d'incendie et de secours de la Ville de Genève.

De nouveaux extracteurs devront être ajoutés et des volets d'incendie reliés au système de détection des incendies installés dans les conduits d'aération. Le réseau d'extinction par pulvérisation d'eau devra être amélioré.

4. Privilèges et immunités de l'ONU / Législation

Conformément, entre autres, à la Charte des Nations unies et à la Convention sur les privilèges et immunités des Nations unies, l'Organisation des Nations unies, y compris ses organes subsidiaires, a la pleine personnalité juridique et jouit des privilèges et immunités nécessaires à la réalisation indépendante de ses objectifs.

Le Contractant a le statut juridique d'un contractant indépendant de l'Organisation des Nations Unies, et aucune disposition du contrat ou de ses annexes ne saurait être interprétée comme établissant ou créant entre les parties une relation d'employeur et d'employé ou de mandant et d'agent. Les dirigeants, représentants, employés ou sous-traitants de chacune des parties ne sont en aucun cas considérés comme des employés ou agents de l'autre partie, et chaque partie est seule responsable de toutes les réclamations découlant de son engagement de ces personnes ou entités ou s'y rapportant.

Le Contractant se conforme à l'ensemble des lois, ordonnances, règles et règlements relatifs à l'exécution de ses obligations en vertu du Contrat. En outre, le Contractant s'acquitte en tout temps de toutes les obligations liées à son enregistrement en tant que fournisseur qualifié de biens ou de services à l'ONU, telles qu'elles sont énoncées dans les procédures d'enregistrement des fournisseurs de l'ONU. Par ailleurs, l'entreprise met en œuvre le projet selon une norme au moins équivalente à celle imposée par les lois locales (y compris les Conditions générales applicables à l'industrie suisse de la construction, datées du 1er juin 2016, émises par l'Office cantonal de l'inspection du travail et des relations de travail (OCIRT) de Genève, voir Annexe 6.

5. Appel à la concurrence de l'ONU

L'ONUG publiera une « invitation à soumissionner en plusieurs étapes », procédure permettant à l'ONU d'engager des discussions/un dialogue avec les soumissionnaires présélectionnés. L'ONU désignera un contrôleur de probité en vue de veiller au respect de la probité tout au long de la procédure.

Les documents d'appel à la concurrence comprendront des spécifications de conception détaillées, une estimation des coûts effectuée par l'ONU et un projet de contrat de construction pour le projet. Les soumissionnaires seront invités à soumettre une proposition intermédiaire comportant un volet technique et un volet juridique. L'ONU engagera des discussions/ un dialogue avec les soumissionnaires qui ont passé l'évaluation intermédiaire afin de leur permettre de soumettre des propositions finales. Dans le cadre de l'évaluation des propositions intermédiaires et des dialogues ultérieurs, l'invitation à soumissionner en plusieurs étapes de l'ONU peut être modifiée pour préciser les conditions.

Les soumissionnaires indiqueront dans leur proposition finale un prix forfaitaire pour des éléments tels que les coûts de gestion de chantier, les prestations préalables, les coûts fixes, les frais généraux et la marge. Le soumissionnaire est également tenu de commenter, vérifier et ajuster comme il l'entend l'estimation des coûts des travaux effectuée par l'ONU.

La sélection et l'engagement du contractant seront basés sur les critères de la procédure d'invitation à soumissionner en plusieurs étapes de l'ONU.

6. Approche contractuelle

L'ONU entend utiliser un contrat de construction sur mesure s'appuyant sur le Livre rouge de la Fédération internationale des ingénieurs-conseils (FIDIC) et adapté en vue de refléter les conditions particulières du projet et les conditions générales figurant dans les contrats de l'ONU. Le projet de contrat de construction est préparé par l'ONU en utilisant des éléments du « Livre rouge » des conditions générales de contrat de la « Fédération des ingénieurs-conseils » (FIDIC) (édition 1999) avec l'autorisation de la FIDIC et en apportant certaines modifications pour refléter la nature unique de l'ONU.

En phase de conception préalable, le Contractant doit achever la conception technique, proposer une analyse de la valeur, fournir des données concernant la constructibilité, la programmation et le calcul des coûts, lancer un appel d'offres ouvert pour les lots de travaux, effectuer les premiers travaux éventuels et convenir d'un prix maximum garanti (PMG).

Les prestations visant à arriver au PMG seront assurées en collaboration avec l'ONU de manière transparente et dans le but de réduire les coûts.

7. Sécurité au Palais des Nations

Le campus du Palais des Nations est soumis à des procédures d'accès restreint pour le personnel et les véhicules. Toute personne pénétrant sur le campus doit se conformer aux mesures de sécurité et aux règles du site. Toutes les personnes travaillant sur le site sont soumises à des vérifications d'antécédents et de casier judiciaire.

1. Objectif de la présélection

Dans la première étape de la procédure d'invitation à soumissionner, l'ONUG procédera à une présélection des entreprises qui souhaitent participer au processus d'appel à la concurrence. La phase de présélection comprend cet appel à manifestation d'intérêt et la réponse de l'entreprise en réponse au présent appel à manifestation d'intérêt et l'évaluation par l'ONUG des réponses reçues, sur la base des conditions et critères décrits dans le présent document.

La phase de présélection vise à obtenir des entreprises la confirmation de leur intérêt et de leur volonté de participer à l'invitation à soumissionner pour les présents travaux et à fournir à l'ONUG toutes les informations nécessaires pour déterminer s'il convient ou non d'inviter l'entreprise à participer à la procédure d'appel d'offres. Ces informations permettront à l'ONUG de déterminer si l'entreprise est suffisamment expérimentée et qualifiée pour exécuter le cahier des charges et, si elle a les capacités institutionnelles, de charge de travail et financières nécessaires pour entreprendre les travaux.

L'ONUG classera les entreprises en fonction des critères de présélection contenus dans le présent document. L'ONUG prévoit, conformément aux meilleures pratiques de l'industrie de la construction en matière d'appels d'offres, que les entreprises ayant obtenu les six meilleures notes au cours de la procédure de présélection seront invitées à participer à la procédure d'invitation à soumissionner en plusieurs étapes de l'ONU'.

2. Critères d'éligibilité

Pour être classée, une entreprise doit satisfaire à toutes les conditions obligatoires énoncées à la section III et soumettre tous les documents demandés.

Une réponse ne doit être soumise que par une entreprise qui est en mesure de démontrer qu'elle répond aux critères énoncés à la section III (Critères de présélection).

Un consortium peut soumettre son offre de présélection en tant que candidat unique. Dans le présent document, les membres d'un consortium seront désignés par le terme « entreprise ». Un consortium indique quel membre du consortium doit assumer le rôle de contractant principal. Le nombre d'entités juridiques formant un consortium est limité à cinq.

Les entreprises ne doivent soumettre qu'une seule réponse pour la présélection, soit indépendamment, soit dans le cadre d'un consortium.

3. Communications avec l'ONUG

L'ONUG est le pouvoir adjudicateur pour la présente procédure de présélection et pour la procédure associée d'invitation à soumissionner sur dossier d'appel à la concurrence pour la rénovation et le démantèlement partiel du bâtiment E. Les communications relatives à cette présélection se feront uniquement par écrit, et seront envoyées à l'adresse électronique désignée : procurementunog@un.org et boi-lan.lemoine@un.org. Toutes les communications doivent être envoyées uniquement aux adresses électroniques ci-dessus.

4. Soumission de documents

L'entreprise doit remplir tous les champs du questionnaire de déclaration de qualification (« le questionnaire »), joint à l'Annexe 9 du présent document, et soumettre ses réponses et les pièces justificatives requises au plus tard le 19 février 2021 à minuit (heure de Genève) par courrier électronique (limite : 10 MB) adressé à procurementunog@un.org.

L'entreprise peut également utiliser une plate-forme de transfert de documents telle que WeTransfer (qui permet d'envoyer jusqu'à 2 Go par instance, voir <https://www.wetransfer.com/>) ou un service de stockage et de partage de documents en ligne tel que Dropbox, ou des outils similaires.

Toutes les pages de l'Annexe 9 et de ses appendices (A, B, C et D) ainsi que toutes les pièces justificatives doivent contenir le(s) nom(s) de ou des entreprises. Le questionnaire doit porter la signature d'un dirigeant autorisé, le cachet de l'entreprise ou des entreprises et la date de signature.

Une entreprise qui ne fournit pas les documents requis, ne soumet pas son offre de présélection dans le délai prévu ou ne répond pas à tous les critères sera considérée comme ayant échoué à la phase de présélection et ne sera pas prise en compte dans le classement de la présélection.

Il incombe à l'entreprise de s'assurer que, quelle que soit la méthode choisie pour transmettre l'offre de présélection à l'ONUG, celle-ci est livrée et reçue en temps voulu.

5. Évaluation

Les entreprises seront évaluées sur la base des critères de présélection énoncés à la section III. L'ONUG déterminera si tous les critères sont remplis.

La présélection se déroulera en quatre étapes.

Première étape - Évaluation des critères d'éligibilité obligatoires

Deuxième étape - Évaluation des critères techniques obligatoires

Troisième étape - Évaluation des critères techniques notés

Quatrième étape - Établissement de la liste de classement des entreprises présélectionnées

Les entreprises qui répondent à tous les critères obligatoires d'éligibilité et techniques seront évaluées à l'aune des critères techniques notés. Le score total qu'une entreprise peut obtenir pour les critères techniques notés est de 170 points.

Première étape : Évaluation des critères d'éligibilité obligatoires

Les entreprises seront évaluées à l'aune des critères d'éligibilité obligatoires. Une évaluation sera effectuée pour déterminer si tous les critères obligatoires sont remplis. L'évaluation se fera sur la base de la réussite ou de l'échec. Les entreprises doivent satisfaire individuellement à toutes les conditions d'éligibilité, à l'exception des critères relatifs au chiffre d'affaires, qui seront évalués en pourcentage de la participation de chacune des entreprises dans un consortium qui soumet une offre de présélection.

Deuxième étape : Évaluation des critères techniques obligatoires

Les entreprises seront évaluées à l'aune des critères techniques obligatoires. Une évaluation sera effectuée pour déterminer si tous les critères obligatoires sont remplis, sur la base de la réussite ou de l'échec.

Les entreprises doivent démontrer qu'elles satisfont à tous les critères techniques obligatoires en fournissant des informations sur les projets qu'elles ont récemment achevés ou qui sont en cours et qui sont pertinents pour les conditions de l'ONUG. Les projets de référence doivent démontrer que l'entreprise a suffisamment d'expérience en tant qu'entrepreneur conception-construction et/ou en tant qu'entrepreneur général pendant la période de référence indiquée pour traiter chacun des critères techniques obligatoires.

Dans le cas où l'entreprise a participé en tant que consortium à l'un de ses projets de référence, seule la participation (en pourcentage) de l'entreprise est considérée aux fins de la satisfaction des critères techniques obligatoires.

Si une offre de présélection est soumise par un consortium (envisagée), les projets de référence peuvent concerner n'importe lequel de ses membres et il convient d'indiquer clairement de quel membre il s'agit.

La valeur des contrats exécutés par ses membres ne saurait être agrégée pour déterminer si la condition

de valeur minimale d'un seul contrat est satisfaite. Au lieu de cela, chaque contrat exécuté par chaque membre satisfait à la condition de valeur minimale d'un seul contrat, comme cela est exigé d'une entreprise soumissionnant à titre individuel. Pour déterminer si le consortium satisfait à la condition du nombre total de contrats, seuls les contrats exécutés par tous les membres, d'une valeur égale ou supérieure à la valeur minimale requise respectivement, sont pris en compte.

Toute soumission de présélection ne répondant pas à l'un des critères obligatoires d'éligibilité et techniques sera rejetée pour non-conformité.

Seules les entreprises qui répondent à tous les critères obligatoires d'éligibilité et techniques seront prises en compte pour l'évaluation des critères techniques notés.

Troisième étape : Évaluation et notation des critères techniques (maximum 170 points)

Les soumissions de présélection des entreprises qui répondent aux critères techniques obligatoires seront ensuite notées à l'aune des critères notés à la deuxième étape.

Les entreprises doivent obtenir un minimum de 50 points pour être considérées comme présélectionnées.

Les critères techniques notés seront évalués comme suit :

Répond aux critères techniques. La proposition technique répond de manière adéquate au besoin, elle le justifie de manière satisfaisante et est techniquement réalisable. Les déclarations suivantes (une ou plusieurs) peuvent aider à le prouver. La réponse :

- i. Traite les sujets / éléments énoncés dans les critères ;
- ii. Démontre la capacité à exécuter les travaux de la manière indiquée dans les critères ;
- iii. Les problèmes sont analysés en profondeur et les conclusions traduites en solutions réalisables.

Répond partiellement aux critères techniques. La proposition technique répond partiellement au besoin ou le justifie partiellement et est techniquement réalisable. Les déclarations suivantes (une ou plusieurs) peuvent aider à le prouver. La réponse :

- i. Traite certains des sujets / éléments énoncés dans les critères ;
- ii. Démontre une capacité partielle à exécuter les travaux de la manière indiquée dans les critères ;
- iii. Les problèmes sont soupesés et analysés, avec une explication des conclusions tirées mais qui passe à côté de détails à justifier ;
- iv. Contient certains éléments préoccupants qui nécessiteront une attention particulière, mais auxquels il est possible de remédier.

Ne répond pas aux critères techniques. La proposition technique ne répond au besoin que de manière marginale, ne le justifie pas de manière satisfaisante ou n'est pas techniquement réalisable.

Les déclarations suivantes (une ou plusieurs) peuvent aider à le prouver. La réponse :

- i. Ne traite aucun des sujets / éléments énoncés dans les critères ou que de manière marginale ;
- ii. Il n'y a pas suffisamment d'éléments permettant de démontrer la capacité à répondre aux besoins ;
- iii. Au moins une question suscite une inquiétude certaine.

Quatrième étape : Classer et établir la liste des entreprises présélectionnées

Les entreprises qui répondent à tous les critères obligatoires des première et deuxième étapes et qui obtiennent au moins 50 points à la troisième étape peuvent être inscrites sur la liste des entreprises présélectionnées. L'« invitation à soumissionner en plusieurs étapes de l'ONU » sera transmise à un maximum de six entreprises parmi les entreprises présélectionnées ayant obtenu les meilleurs scores en fonction du rang qu'elles ont obtenu à la troisième étape.

6. Conditions régissant la présélection

En soumettant une réponse au présent appel à manifestation d'intérêt, les entreprises acceptent la teneur et la procédure de la présélection. En outre, les entreprises déclarent également, si elles sont sélectionnées, s'engager à soumettre une proposition dans les délais impartis et de s'assurer qu'elles

disposent des capacités institutionnelles, de charge de travail et financières nécessaires pour tenir cet engagement.

L'ONUG offre aux entreprises la possibilité de demander des éclaircissements sur les conditions des critères de présélection décrits à la section III. Seules les questions transmises par écrit et envoyées par courriel avant le 10 février 2021 à procurementunog@un.org en copie à boi-lan.lemoine@un.org seront traitées par l'ONUG. La réponse aux demandes d'éclaircissements sera fournie par écrit à toutes les entreprises participantes.

Pendant toute la procédure subséquente d'invitation à soumissionner sur dossier d'appel à la concurrence, les entreprises doivent continuer de répondre à tous les critères de présélection définis dans le présent appel à manifestation d'intérêt. Si ce n'était pas le cas, l'entreprise doit le signaler immédiatement à l'ONUG qui se réserve le droit d'exclure l'entreprise concernée.

Les entreprises n'ont droit à aucun type d'indemnisation pour leur participation à la présente présélection ou aux étapes ultérieures de la procédure d'invitation à soumissionner sur dossier d'appel à la concurrence de l'ONU. L'ONUG a le droit d'interrompre temporairement la procédure d'invitation à soumissionner, ou d'y mettre un terme et de lancer une nouvelle procédure. L'ONUG n'est pas obligée d'attribuer un marché à la fin de la procédure d'invitation à soumissionner.

7. Séance(s) d'information non obligatoire(s)

Les entreprises sont invitées à participer à l'une des deux séances d'information non obligatoires qui auront lieu le 14 janvier et le 19 janvier 2021 à 14 heures, heure de Genève, dans les bureaux de l'ONUG. Les entreprises peuvent y participer soit sur place, soit par vidéoconférence. Des conférences sur site sont prévues, mais elles peuvent être annulées dans le cas où les mesures nationales en vigueur en Suisse en réponse à la pandémie de COVID-19 ne permettraient pas la tenue de ces réunions sur site. Des détails sur l'heure et le lieu sont donnés à l'Annexe 7. La séance d'information non obligatoire a pour but de donner aux entreprises intéressées l'occasion de recevoir une présentation générale et des informations non contraignantes sur le présent appel à manifestation d'intérêt et sur le dossier d'appel à la concurrence de l'invitation à soumissionner subséquente du Plan stratégique pour le patrimoine Rénovation des bâtiments historiques du Palais des Nations à Genève, en Suisse.

Les entreprises qui souhaitent participer à une session ou aux deux sessions d'information non obligatoires doivent envoyer la lettre de confirmation avant le 11 janvier 2021 (pour la session du 14 janvier 2021) et avant le 15 janvier 2021 (pour la session du 19 janvier 2021) à procurementunog@un.org. Voir l'Annexe 8, Lettre de confirmation de participation à la séance d'information non obligatoire.

8. Visite de site facultative dans les locaux de l'ONUG

Les entreprises peuvent également demander à effectuer une visite de site facultative dans les locaux de l'ONUG afin de se familiariser avec le campus.

La visite de site facultative dans les locaux de l'ONUG peut être programmée pendant les jours de semaine du 14 janvier au 17 février 2021, sur préavis de trois jours ouvrables à l'ONUG. Les entreprises doivent envoyer la lettre de confirmation à procurementunog@un.org. Voir l'Annexe 7, Lettre de confirmation de la demande de visite sur site facultative dans les locaux de l'ONUG.

9. Mesures COVID-19 pour les réunions au Palais des Nations

Depuis juin 2020, les autorités fédérales suisses ont progressivement levé les restrictions liées à la COVID-19 sur les rassemblements publics et privés, ce qui a permis la reprise progressive des réunions physiques au Palais des Nations avec la mise en place de mesures de sécurité complètes.

Conformément aux mesures suisses actuelles, l'ONUG permet jusqu'à 1 000 participants externes de se réunir dans ses locaux au même moment, étant entendu que chaque réunion ne peut compter plus de 300 participants.

- Les mesures COVID-19 concernant les limites temporaires d'occupation de chaque salle de conférence doivent être respectées, et les sièges ont été bloqués pour assurer une distance physique suffisante entre les participants à une réunion.
- Tous les participants à une réunion (y compris ceux qui possèdent un badge d'accès au site de l'ONUG) doivent s'inscrire aux événements sur Indico. UN, et indiquer un numéro de téléphone auquel ils

peuvent être contactés.

- Toute personne présentant des symptômes de grippe ou de rhume ou attendant le résultat d'un test COVID-19 TR-PCR ne doit en aucun cas se rendre dans les locaux de l'ONU.
- Toutes les personnes physiquement présentes à l'intérieur et autour des salles de conférence doivent porter un masque. Les masques sont également obligatoires dans les restaurants et les commerces de détail sur place et sont fortement encouragés dans les autres espaces communs.
- Les mesures d'hygiène importantes, telles que le lavage régulier des mains, tousser/éternuer dans son coude ou dans un mouchoir et le respect des distances de sécurité doivent être respectées.

SECTION III : LES CRITÈRES DE PRÉSÉLECTION

Première partie - Critères d'éligibilité obligatoires (réussite ou échec)

1.1 Exigences légales et juridiques

Les entreprises doivent être des personnes morales enregistrées ayant l'autorité de et/ou des agréments les habilitant à assurer des travaux et prestations de construction.

1.2 Interdictions

Les entreprises ne doivent pas être, ou être associées à une entreprise ou un individu, sous le coup d'une interdiction d'achat imposée par l'ONU, y compris, mais sans s'y limiter, les interdictions découlant de la Liste récapitulative relative aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité de l'ONU.

1.3 Suspensions

Les entreprises ne doivent pas être actuellement radiés du registre des fournisseurs enregistrés sur le Portail mondial des fournisseurs des organismes des Nations Unies (UNGM) ou suspendus en tant que fournisseurs enregistrés par l'ONU ou tout autre organisme du système des Nations Unies, y compris la Banque mondiale.

1.4 Enquêtes et sanctions pour activités illégales

Les entreprises ne doivent pas faire l'objet d'une enquête officielle, ni n'a fait l'objet de sanctions au cours des trois (3) années précédentes de la part d'une administration nationale d'un État Membre de l'ONU du fait de pratiques interdites auxquelles l'entité en question se livre ou s'est livrée, qu'il s'agisse de corruption, de fraude, de pressions, de collusion, d'obstruction ou de toute autre pratique contraire à l'éthique.

1.5 Faillite

Les entreprises ne doivent pas s'être déclarées en faillite, ne pas être visées par une procédure de faillite ou de liquidation judiciaire et ne pas faire l'objet ni être dans l'attente d'un jugement, ni d'aucune action en justice qui pourrait entraver ses activités dans un avenir prévisible.

1.6 Restrictions post-emploi à l'ONU

Les entreprises ne doivent pas employer quiconque est un fonctionnaire de l'ONU ou l'a été au cours de l'année précédente (12 mois), si ledit fonctionnaire de l'ONU a ou a eu antérieurement en cette qualité des relations professionnelles avec le fournisseur pendant les trois dernières années (36 mois) qu'il a passées au service de l'ONU, conformément aux restrictions des Nations Unies applicables après la cessation de service reprises dans la circulaire ST/SGB/2006/15.

1.7 Pratiques proscrites

Les entreprises ne doivent pas faire l'objet d'une enquête officielle, ni n'avoir fait l'objet de sanctions au cours des trois (3) années précédentes de la part d'une administration nationale d'un État Membre de l'ONU du fait de pratiques proscrites auxquelles l'entité en question se livre ou s'est livrée, qu'il s'agisse de corruption, de fraude, de pressions, de collusion, d'obstruction ou de toute autre pratique contraire à

l'éthique.

1.8 Enregistrement sur l'UNGM

Les entreprises doivent être enregistrées, au minimum, au niveau de base sur le Portail mondial des fournisseurs des organismes des Nations Unies (« UNGM ») pour être invitées à soumissionner sur dossier d'appel à la concurrence. Les entreprises doivent être enregistrées au niveau 2 pour être éligibles à l'attribution d'un marché.

1.9 Conflit d'intérêts

Les entreprises doivent confirmer qu'elles n'ont aucun conflit d'intérêts potentiel.

À cette fin, une liste comportant les noms des consultants et des sociétés de l'ONUG ayant participé à la préparation de l'invitation à soumissionner et des sociétés qui ont participé à la préparation des documents techniques de l'appel d'offres a été incluse à l'Appendice A de l'Annexe 9.

En outre, les entreprises ne peuvent faire appel aux consultants de l'ONUG figurant sur cette liste pour préparer leurs offres dans le cadre de la présente invitation à soumissionner (présélection, proposition en réponse à l'appel d'offres ou pour faire partie des consultants ou des sous-traitants qu'elles envisagent pour l'exécution du marché). Le recours à l'une des sociétés énumérées à l'Appendice A de l'Annexe 9 sans l'approbation écrite préalable de l'ONUG est considéré comme un conflit d'intérêts potentiel et constitue un motif de disqualification.

1.10 Capacités institutionnelles et de charge de travail

L'entreprise doit avoir des capacités institutionnelles et de charge de travail, comme la capacité et la disponibilité lui permettant de répondre à l'invitation à soumissionner, d'assurer des prestations préalables et des travaux de construction et de rénovation. L'entreprise peut affecter des ressources à la préparation d'un appel d'offres, comme prévu dans le calendrier du programme de l'ONU, de novembre 2020 à octobre 2021. L'entreprise peut affecter des ressources pour mettre en œuvre le projet, comme prévu dans le calendrier du programme de l'ONU, à partir de septembre 2021 et jusqu'à l'achèvement substantiel prévu pour octobre 2024.

1.11 Capacité financière - Performance

L'entreprise doit avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins 300 millions CHF par an dans des activités liées à la construction au cours des trois dernières années. Dans le cas d'une coentreprise, le chiffre d'affaires annuel moyen total des membres du consortium doit être d'au moins 300 millions CHF et chacune des entreprises membres doit avoir un chiffre d'affaires annuel moyen minimum qui dépasse 300 millions CHF multiplié par son pourcentage de participation dans la coentreprise.

1.12 Capacité financière - Garantie de bonne fin

L'entreprise doit être en mesure de fournir une garantie de bonne fin sous la forme requise par l'ONU, conformément à l'Appendice B de l'Annexe 9, d'un montant équivalent à au moins 5 % de la valeur estimée du marché, qui est comprise entre 190 et 210 millions CHF.

1.13 Responsabilité conjointe et solidaire

Toutes les entreprises parties à un consortium sont conjointement et solidairement responsables envers l'ONU de toute obligation découlant de leur offre et du marché susceptible de leur être attribué à l'issue de la procédure d'invitation à soumissionner. Les entreprises doivent clairement indiquer l'entité désignée pour traiter avec l'ONU. Cette entité aura le pouvoir de prendre des décisions contraignantes à l'égard du consortium pendant la procédure d'invitation à soumissionner, et ce pouvoir ne pourra être modifié durant cette procédure (et, en ce qui concerne le soumissionnaire retenu, pendant la durée du contrat) sans l'accord préalable de l'ONU. La composition ou la constitution du consortium ne saurait être modifiée sans l'accord préalable de l'ONU.

Deuxième partie - Critères techniques obligatoires (réussite ou échec)

Les entreprises doivent utiliser le modèle fourni à l'Appendice C de l'Annexe 9 pour fournir une description sommaire de chaque projet de référence en apportant la preuve de son expérience pour les critères techniques obligatoires 2.1 à 2.9 ci-dessous. Les entreprises doivent fournir une description de chaque projet de référence dans un document séparé, avec un maximum de deux pages par projet.

2.1 Grands projets de rénovation

Expérience éprouvée des projets de rénovation importants et complexes dans les types suivant de bâtiments publics exploités – hôpital, aéroport, gare, centre de congrès ou autre type de bâtiment public pertinent – alors qu'ils sont opérationnels et ouverts au public. Les projets de référence (trois au minimum et six au maximum) doivent présenter une surface de plancher d'au moins 15 000 m² chacun et un total d'au moins 60 000 m², et les travaux doivent avoir commencé au cours des dix dernières années.

2.2 Projets de conception-construction

Expérience éprouvée de la conception-construction, couvrant les systèmes MEP et les travaux architecturaux. Les projets de référence (deux au minimum et trois au maximum) doivent avoir une valeur globale de construction d'au moins 80 millions CHF et les travaux doivent avoir commencé au cours des dix dernières années.

2.3 Projets de rénovation d'éléments de patrimoine bâti

Expérience éprouvée de la rénovation d'éléments de patrimoine bâti ou de bâtiments de grande notoriété (musées, bâtiments classés, autres bâtiments historiques ou protégés ou bâtiments de nature similaire). Les projets de référence (deux au minimum et quatre au maximum) doivent couvrir une superficie totale d'au moins 30 000 m², et les travaux doivent avoir commencé au cours des dix dernières années.

2.4 Conférences et système audiovisuel

Expérience éprouvée de la rénovation ou de la construction de centres de conférence ou similaires disposant de systèmes audiovisuels haut de gamme et d'un système d'interprétation simultanée. Les projets de référence (deux au minimum et quatre au maximum) doivent couvrir une superficie totale d'au moins 2 500 m², et les travaux doivent tous avoir commencé au cours des cinq dernières années.

2.5 Modélisation des données du bâtiment (BIM)

Expérience éprouvée de la mise en œuvre du processus de modélisation des données du bâtiment (Building Information Modeling - BIM) dans les projets de construction ou de rénovation de bâtiments. Les projets de référence (deux au minimum et quatre au maximum) doivent couvrir une superficie totale d'au moins 50 000 m², et les travaux doivent tous avoir commencé au cours des cinq dernières années.

2.6 Démantèlement des bâtiments

Expérience éprouvée du démantèlement d'une partie d'un bâtiment existant tel qu'une tour de bureaux, une tour résidentielle ou un bâtiment similaire avec des équipements mécaniques, électriques et de plomberie ainsi que des éléments structurels. Les projets de référence (deux au minimum et quatre au maximum) doivent couvrir une superficie totale d'au moins 10 000 m², dont un projet d'au moins 5 000 m², et les travaux doivent tous avoir commencé au cours des cinq dernières années.

2.7 Désamiantage

Expérience éprouvée du désamiantage des bâtiments des années 1960-1970 ou de types de bâtiments similaires. Les projets de référence (deux au minimum et trois au maximum) portent sur des travaux d'une

valeur totale de 3 millions CHF, et les travaux ont débuté au cours des dix dernières années.

2.8 Conformité avec la réglementation en matière d'incendie

Expérience éprouvée de la conception, de la construction et de la mise en œuvre des mesures de mise en conformité avec la réglementation en matière d'incendie (des pays des projets de référence) dans des bâtiments publics, des centres de conférence, des immeubles de bureaux, des hôpitaux ou similaires. Les projets de référence (deux au minimum et quatre au maximum) doivent couvrir une superficie de 10 000 m² et porter à la fois sur la conception et la construction, et les travaux ont débuté au cours des dix dernières années.

2.9 Continuité des activités

Expérience éprouvée en matière de continuité des activités dans un contexte de rénovation ou de construction de bâtiments où l'activité des acteurs économiques doit être intégralement ou partiellement maintenue pendant l'exécution des travaux de rénovation ou de construction, sur la base d'une stratégie spécifique mise en œuvre pour réduire autant que possible la perturbation des activités. Les projets de référence (deux au minimum et quatre au maximum) doivent tous avoir débuté au cours des dix dernières années.

Troisième partie - Critères techniques notés (maximum 170 points)

3.1 Format du document (maximum 5 points)

L'organisation générale de la soumission de présélection témoigne de la capacité professionnelle de l'entreprise qui prépare cette soumission. Il convient d'opter pour une mise en page simple, avec en-tête et pied de page. Toutes les pages doivent être numérotées et le document est soumis au format PDF en un seul fichier consultable. Le pied de page doit contenir le numéro de page et le titre de la proposition. Tout au long du document, il sera veillé à la cohérence de la police, de la taille du texte, de l'alignement et de l'ordre de numérotation de l'ONU. Les informations fournies doivent être claires, concises et faciles à comprendre. Les documents de référence et les exemples fournis doivent être clairement identifiés et numérotés. Lorsque des références de projet sont utilisées pour répondre à plusieurs questions, il convient de faire référence au nom du projet et à la page où se trouve l'exemple.

3.2 Gestion de projet (maximum 20 points – maximum 10 pages)

L'entreprise doit décrire de quelle manière elle a structuré, coordonné et géré des projets de rénovation de nature et de complexité similaires. Décrire la méthodologie de gestion de projet de l'entreprise, y compris le type de documentation utilisée par l'entreprise, le plan de coordination avec l'ONU et le type et la fréquence des réunions organisées tout au long du projet. L'entreprise doit également exposer sa réponse aux problèmes survenant au cours des travaux de construction de manière à atténuer voire à éviter leur incidence sur les délais, les coûts et la qualité du produit fini.

L'entreprise doit décrire de quelle manière elle s'est assurée que les projets ont été menés à bien, y compris la structure type du personnel, les ressources spécialisées utilisées et les niveaux d'expérience du personnel. Elle doit décrire également sa méthodologie de passation de marchés avec les sous-traitants et la gestion de ceux-ci tout au long des différentes phases des travaux. L'entreprise doit décrire la manière dont elle tire parti des enseignements retirés d'un projet dans l'exécution d'un projet ultérieur.

3.3 Expérience en conception-construction (maximum 20 points - maximum 10 pages)

L'entreprise doit décrire de quelle manière elle a structuré, coordonné et géré l'élaboration d'une solution technique à partir d'une documentation de conception détaillée produite par une autre entreprise de conception dans des projets de rénovation de complexité similaire. L'entreprise doit fournir des détails sur le processus utilisé pour sélectionner les bureaux d'ingénieurs et d'architectes. L'entreprise doit expliquer de quelle manière elle a structuré la coordination, la direction et la gestion de la charge de travail.

3.4 Prestations préalables et élaboration d'une solution de conception technique complète (maximum 16 points – maximum 10 pages)

L'entreprise doit décrire de quelle manière elle a structuré, coordonné et géré les activités liées à une phase de prestations préalables et de mise au point de la conception technique. Indiquer la méthodologie utilisée pour déterminer les lots de travaux pour la sélection future de sous-traitants dans une approche de transparence financière avec l'ONU. L'entreprise doit expliquer de quelle manière la chaîne d'approvisionnement a été intégrée dans le processus. L'entreprise doit décrire les outils qu'elle a utilisés pour la procédure d'appel d'offres (partage des lots avec l'industrie, éclaircissements, réception des offres, ouverture des offres, analyse des offres, analyse de la valeur et rapport de recommandation d'offres). L'entreprise doit décrire de quelle manière l'équipe de conception a été gérée et structurée et comment la coordination entre les disciplines a été effectuée.

3.5 Installations techniques (maximum 13 points –maximum quatre pages pour la partie explicative et jusqu'à deux pages par référence)

Les installations techniques, telles que les installations mécaniques (chauffage, ventilation, climatisation, GTC), électriques (basse et très basse tension, éclairage, détection d'incendie, sécurité), la plomberie, l'audiovisuel et la radiodiffusion, les systèmes informatiques, le transport vertical sont des éléments clés de ce projet.

L'entreprise doit décrire de quelle manière elle a organisé, coordonné et géré cet élément dans des projets de rénovation de nature et de complexité similaires : par exemple, de quelle manière elle a veillé à la qualité et à la capacité des entreprises spécialisées choisies comme sous-traitants/partenaires, et quel type de relations contractuelles elle avait avec ces entreprises. L'entreprise doit décrire sa stratégie de mise en service et son intégration dans le plan de mise en service.

L'entreprise doit également inclure jusqu'à cinq projets de référence (réalisés au cours des cinq dernières années), dans lesquels un système d'interprétation multilingue et/ou un système de diffusion a été mis en œuvre, et décrire de quelle manière les complexités techniques de ces installations ont été gérées.

3.6 Santé, sécurité et protection de l'environnement (maximum 12 points – maximum deux pages, à l'exclusion des certificats demandés)

L'entreprise, ou le contractant principal dans le cas d'une coentreprise, doit fournir la preuve de ses certifications aux normes de santé, de sécurité et d'environnement, le cas échéant, ou de sa politique interne, conformément à la réglementation applicable.

L'entreprise doit décrire de quelle manière sa politique en matière de santé, de sécurité et d'environnement a été appliquée à des projets de nature et de complexité similaires. L'entreprise doit démontrer sa compréhension des règles et normes de santé, de sécurité et de protection de l'environnement en Suisse.

3.7 Exécution, procédures et gestion du désamiantage (maximum 16 points – maximum quatre pages pour la partie explicative et jusqu'à deux pages par référence)

L'entreprise, ou le contractant principal dans le cas d'une coentreprise, doit fournir la preuve de son exécution d'opérations de désamiantage dans un bâtiment des années 1960-1970 ou dans un type de bâtiment similaire, des procédures mises en œuvre et de la gestion de ces opérations conformément à la réglementation applicable du pays dans lequel les projets de référence ont été exécutés.

L'entreprise doit décrire de quelle manière ses procédures d'exécution et de gestion du désamiantage ont été appliquées efficacement à deux projets de nature et de complexité similaires. Les projets de référence mentionnés précédemment à la partie A - Critères obligatoires, doivent être développés plus avant.

3.8 Démantèlement (maximum 16 points –maximum cinq pages pour la partie explicative et jusqu'à deux pages par référence)

L'entreprise, ou l'une des entreprises membres dans le cas d'une coentreprise, doit apporter la preuve de son expérience en matière de démantèlement de bâtiments.

L'entreprise doit décrire comment ses procédures d'exécution et sa gestion du démantèlement ont été appliquées efficacement sur deux projets de nature et de complexité similaires. Les projets de référence mentionnés précédemment à la partie A - Critères obligatoires, doivent être développés plus avant.

3.9 Assurance qualité (maximum 12 points – maximum cinq pages pour la partie explicative, à l'exclusion des certificats demandés)

L'entreprise, ou toutes les entreprises membres dans le cas d'une coentreprise, doivent fournir une certification de système de gestion de la qualité (de préférence ISO 9001 :2008 ou équivalent) qui doit être valable au moins 12 mois à compter de la date de soumission de la présélection.

L'entreprise doit décrire de quelle manière son système de gestion de la qualité a été mis en œuvre, contrôlé, révisé et appliqué au cours de travaux exécutés dans le cadre de projets de rénovation de nature et de complexité similaires. Inclure des détails tels que le contrôle de la qualité hors site, sur site et indépendant. Tous les outils et techniques de gestion de la construction qui ont été mis au point et appliqués avec succès, tels que les chantiers sans gaspi (lean construction/ lean management), les systèmes de suivi des changements, les technologies mobiles ou tout autre outil utilisé pour gérer des projets de nature et de complexité similaires, doivent être décrits ici

3.10 Programme (maximum 10 points – maximum quatre pages pour la partie explicative et jusqu'à deux pages par référence)

L'entreprise doit fournir des informations écrites suffisantes sur la manière dont elle s'est assurée que l'activité de conception, les prestations préalables, les travaux, la mise en service et la livraison/la réception ont été réalisés dans les temps, voire en avance, dans l'idéal, dans le cadre de projets de rénovation de nature et de complexité similaires, y compris des détails sur les postes clés du personnel responsable des activités de programmation et de planification pour les différentes phases des travaux jugées appropriées pour un bon achèvement.

Primavera P6 est utilisé dans le cadre du PSP et doit être utilisé par le Contractant comme principal logiciel de programmation pour ce projet. L'entreprise doit fournir, le cas échéant, deux projets de référence dans lesquels elle a utilisé Primavera P6 pour des travaux de complexité similaire.

3.11 Gestion des risques (maximum 10 points)

L'entreprise doit décrire son processus d'identification, de gestion, d'atténuation et d'évitement des risques dans les projets de rénovation de nature et de complexité similaires.

Sur la base de sa connaissance des projets de nature et de complexité similaires, l'entreprise doit présenter une analyse préliminaire des risques (10 risques principaux) qu'elle estime être les risques pertinents dans ce projet, en décrivant l'impact de chacun des risques identifiés sur :

- i les délais
- ii les coûts
- iii la qualité

L'analyse préliminaire globale des risques est sera reprise dans le formulaire joint à l'Appendice D de l'Annexe 9.

3.12 Plan de gestion du BIM (maximum 10 points – maximum quatre pages pour la partie explicative et jusqu'à deux pages par référence)

L'entreprise doit décrire comment la gestion du processus de modélisation des données du bâtiment (BIM) , y compris l'incorporation des éléments qu'elle a conçu, a été mise en œuvre, contrôlée, examinée et appliquée dans ses projets. Elle doit proposer et expliquer quelles sont les pratiques efficaces permettant d'améliorer l'utilisation du processus BIM sur le chantier et en tant qu'outil de présentation du projet fini.

L'entreprise doit décrire l'utilisation du BIM dans les deux plus grands projets de construction ou de rénovation de bâtiments de référence présentés dans les critères obligatoires.

3.13 Gestion du patrimoine (maximum 10 points –maximum quatre pages pour la partie explicative et jusqu'à deux pages par référence)

L'entreprise doit décrire de quelle manière la gestion du patrimoine (c'est-à-dire s'assurer que tous les éléments de patrimoine et/ou les objets de grande valeur architecturale, les pièces et les éléments fixes de patrimoine ont été protégés de manière adéquate, et que les problèmes relatifs à ces éléments ont été gérés pendant les travaux de rénovation) a été mise en œuvre dans ses projets.

L'entreprise doit présenter jusqu'à deux projets de référence réalisés au cours des dix dernières années, d'une superficie totale supérieure à 10 000 m² et dans lesquels les préoccupations relatives au patrimoine ont été traitées de manière adéquate.

SECTION VI : SOUMISSION DE PRÉSÉLECTION

La soumission de présélection doit satisfaire aux conditions suivantes :

- 1 Les entreprises doivent utiliser l'Annexe 9 pour soumettre leur offre de présélection par courrier électronique à procurementunog@un.org avant minuit (heure de Genève) le 19 février 2021. Les questionnaires incomplets ne seront pas acceptés. Les entreprises ne doivent pas ajouter d'autres informations que celles qui ont été demandées.
- 2 Toutes les questions doivent recevoir une réponse complète et conforme à la réalité.
- 3 Tous les documents soumis en réponse au présent appel à manifestation d'intérêt doivent être signés sur chaque page par un dirigeant autorisé (les signatures électroniques sont acceptées).
- 4 Toutes les annexes de l'offre de présélection de l'entreprise doivent être clairement identifiées, codées et liées à la section correspondante du questionnaire.
- 5 Toutes les annexes, déclarations et autres informations relatives à la soumission de présélection de l'entreprise doivent être fournies en anglais ou en français. L'acte de constitution de l'entreprise peut être fournis dans la langue d'origine, mais il doit être accompagné d'une traduction en anglais ou en français effectuée par un traducteur agréé.

SPECIFIC REQUIREMENTS / INFORMATION (IF ANY)

The UN intends to implement its "UN multi-stage RFP" procurement process which includes this prequalification phase to select suitably qualified firms on the basis of prequalification criteria.

The "UN Multi-stage RFP" will include individual dialogue sessions with each of the bidders to discuss and clarify any points it may have relating to technical, contractual and pricing issues. Issues which are considered commercially sensitive or proprietary to individual bidding firms will not be disclosed to the other bidders.

The timeline for the Prequalification process is as follows:

- | | |
|--|-------------------------|
| i. Request for Expressions of Interest (EOI) | Dec 2020 to 19 Feb 2021 |
| ii. Evaluation and Pre-qualification | February 2021 |
| iii. List of Prequalified firms established | 4 March 2021 |
| iv. Firms informed of result | 5 March 2021 |

The timeline for the UN tender, contracting and delivery of this project is as follows:

- | | |
|--|-------------------------------|
| i. "UN Multi-Stage RFP" (solicitation) | 9 March to 30 June 2021 |
| ii. UN evaluation and internal approvals | 1 July – 31 Aug 2021 |
| iii. Contract finalization & signature | September 2021 |
| iv. Participating bidders informed of result | September 2021 |
| v. and vi. Design completion and PCS period | October 2021 – September 2022 |
| vii. GMP Agreement formalized in Contract | October 2022 |
| viii. Commencement of construction works | November 2022 |
| ix. Substantial completion | October 2024 |
| x. Final Completion | October 2026 |

Important Notice

If you have cold- or flu- like symptoms or you are awaiting a COVID-19 PCR test result, you must not come to the UN premises.

If you are diagnosed with COVID-19 and have been present at the UN premises in Geneva within the previous 14 days, you are requested to inform the UN Medical Service (phone +41 (0) 22 917 25 20) or, if your attendance was for an official meeting, you may contact the meeting organizer.

If you develop cold- or flu- type symptoms while at the UN premises, please contact the UN Security Control Centre: +41 (0) 22 917 29 00 or 112 from any fixed phone in the Palais. Security personnel will assist you and contact the UN Medical Service.

Instructions spéciales

L'ONU entend mettre en œuvre sa procédure d'« invitation à soumissionner en plusieurs étapes », qui comprend la présente phase de présélection, pour sélectionner des entreprises dûment qualifiées sur la base des critères de présélection.

La méthode d'appel d'offres de l'ONU d'« invitation à soumissionner en plusieurs étapes » prévoit également des discussions/ un dialogue avec chaque soumissionnaire dans le but de traiter et d'éclaircir certaines questions éventuelles en matière technique, contractuelle et de prix. Les questions considérées comme sensibles sur le plan commercial ou appartenant exclusivement à des entreprises soumissionnaires individuelles ne seront pas divulguées aux autres soumissionnaires.

Ci-dessous le calendrier de la phase de présélection :

i. Appel à manifestations d'intérêt	10 décembre 2020 au 19 février 2021
ii. Évaluation et présélection	20 février au 3 mars 2021
iii. Établissement de la liste des entreprises présélectionnées	4 mars 2021
iv. Annonce des résultats aux entreprises	5 mars 2021

Ci-dessous le calendrier de l'appel d'offres de l'ONU, de la passation des marchés et du lancement du projet :

i. « Invitation à soumissionner en plusieurs étapes de l'ONU	9 mars - 30 juin 2021
ii. Évaluation et approbations internes de l'ONU	1 Juillet – 31 août 2021
iii. Finalisation et signature du contrat	septembre 2021
iv. Annonce des résultats aux soumissionnaires participants	septembre 2021
v. et vi. Achèvement de la conception et phase préalable	octobre 2021 - septembre 2022
vii. Formalisation par contrat du PMG	octobre 2022
viii. Début des travaux de construction	novembre 2022
ix. Achèvement substantiel	octobre 2024
x. Achèvement final	octobre 2026

Avis important

Si vous avez des symptômes de rhume ou de grippe ou si vous attendez le résultat d'un test COVID-19 TR-PCR, vous ne devez en aucun cas vous rendre dans les locaux de l'ONU.

En cas de test positif à la COVID-19, et si vous étiez présent(e) dans les locaux de l'ONU à Genève au cours des 14 jours précédents, vous êtes prié(e) d'en informer le service médical de l'ONU (tél. +41 (0)22 917 25 20) ou, si votre présence était due à une réunion officielle, vous pouvez contacter l'organisateur de la réunion.

Si vous développez des symptômes de type rhume ou grippe alors que vous vous trouvez dans les locaux de l'ONU, veuillez contacter le Centre de contrôle de sécurité de l'ONU : +41 (0)22 917 29 00 ou 112 depuis n'importe quel téléphone fixe du Palais. Le personnel de sécurité vous assistera et contactera le service médical de l'ONU..

NOTE

Information on tendering for the UN Procurement System is **available free of charge** at the following address: <https://www.ungm.org/Public/Notice>

Only the United Nations Global Marketplace (UNGM) has been authorised to collect a nominal fee from vendors that wish to receive automatically Procurement Notices or Requests for Expression Of Interest.

Vendors interested in this Tender Alert Service are invited to subscribe on <http://www.ungm.org>

Vendors interested in participating in the planned solicitation process should complete/submit the Vendor Response Form of this EOI either electronically (through the link available on the next page) or send it via fax or e-mail to United Nations Office at Geneva (UNOG) (UNOG) before the closing date set forth above.

VENDOR RESPONSE FORM

TO: Boi-Lan Nguyen Barbillo
Email: procurementunog@un.org
FAX: boi-lan.lemoine@un.org
FROM:

EOI Number: EOIUNOG17984

SUBJECT: Renovation and partial dismantling works of Building E at the Palais des Nations in Geneva, Switzerland - Travaux de rénovation et de démantèlement du bâtiment E au Palais des Nations à Genève, Suisse

NOTICE

- Companies can only participate in solicitations of the UN Secretariat after completing their registration (free of charge) at the United Nations Global Marketplace (www.ungm.org).
- As you express interest in the planned solicitation by submitting this response form, please verify that your company is registered under its **full legal** name on the United Nations Global Marketplace (www.ungm.org) and that your application has been submitted to the UN Secretariat.
- We strongly recommend all companies to register at least at **Level 1** under the United Nations Secretariat prior to participating in any solicitations.

PLEASE NOTE: You can express your interest to this REOI by filling out this form manually or electronically (recommended) at:

<https://www.un.org/Depts/ptd/node/add/interest-expressed?EOI=EOIUNOG17984>

To be completed by the Vendor (All fields marked with an '' are mandatory)*

COMPANY INFORMATION

UNGM Vendor ID Number*:

Legal Company Name (Not trade name or DBA name) *:

Company Contact *:

Address *:

City *:

State:

Postal Code * :

Country *:

Phone Number *:

Fax Number *:

Email Address *:

Company Website:

We declare that our company fully meets the prerequisites A, B, C, D, E and F, for eligibility to register with the United Nations as outlined in the paragraph 1 of the EOI INSTRUCTIONS page.

Signature : _____

Date: _____

Name and Title : _____

EOI INSTRUCTIONS

1) Registering as a Vendor with the United Nations

Vendors interested in fulfilling the requirement described above must be registered at the UN Global Marketplace (www.ungm.org) with the UN Secretariat in order to be eligible to participate in any solicitation. Information on the registration process can be found at <https://www.un.org/Depts/ptd/vendors>.

Prerequisites for Eligibility

In order to be eligible for UN registration, you must declare that:

- A. Your company (as well as any parent, subsidiary or affiliate companies) is not listed in, or associated with a company or individual listed in:
 - I. the Compendium of United Nations Security Council Sanctions Lists (<https://www.un.org/sc/suborg/en/sanctions/un-sc-consolidated-list>), or
 - II. the IIC Oil for Food List website or, if listed on either, this has been disclosed to the United Nations Procurement Division in writing.
- B. Your company (as well as any parent, subsidiary or affiliate companies) is not currently removed or suspended by the United Nations or any other UN organisation (including the World Bank);
- C. Your company (as well as any parent, subsidiary or affiliate companies) is not under formal investigation, nor have been sanctioned within the preceding three (3) years, by any national authority of a United Nations Member State for engaging or having engaged in proscribed practices, including but not limited to: corruption, fraud, coercion, collusion, obstruction, or any other unethical practice;
- D. Your company has not declared bankruptcy, are not involved in bankruptcy or receivership proceedings, and there is no judgment or pending legal action against your company that could impair your company's operations in the foreseeable future;
- E. Your company does not employ, or anticipate employing, any person(s) who is, or has been a UN staff member within the last year, if said UN staff member has or had prior professional dealings with the Vendor in his/her capacity as UN staff member within the last three years of service with the UN (in accordance with UN post-employment restrictions published in ST/SGB/2006/15).
- F. Your company undertakes not to engage in proscribed practices (including but not limited to: corruption, fraud, coercion, collusion, obstruction, or any other unethical practice), with the UN or any other party, and to conduct business in a manner that averts any financial, operational, reputational or other undue risk to the UN.

For Registered Vendors: Vendors already registered at the UN Global Marketplace with the UN Secretariat must ensure that the information and documentation (e.g. financial statements, address, contact name, etc.) provided in connection with their registration are up to date in UNGM. Please verify and ensure that your company is registered under its full legal name.

For Vendors Interested in Registration: Vendors not yet registered should apply for registration on the United Nations Global Marketplace (<http://www.ungm.org>); information on the registration process can be found at <https://www.un.org/Depts/ptd/vendors>. Vendors must complete the registration process prior to the closing date of the REOI. Vendors who have not completed the UNGM registration process with the UN Secretariat before the closing date of the REOI are not considered eligible to participate in solicitations of the UN Secretariat. We strongly recommend all companies to register at least at Level 1 under the UN Secretariat prior to participating in any solicitations.

IMPORTANT NOTICE: Any false, incomplete or defective vendor registration may result in the rejection of the application or cancellation of an already existing registration.

2) EOI Process

Vendors interested in participating in the planned solicitation process should forward their expression of interest (EOI) to United Nations Office at Geneva (UNOG) (UNOG) by the closing date set forth in this EOI. *Due to the high volume of communications UNOG is not in a position to issue confirmation of receipt of EOIs.*

Please note that no further details of the planned solicitation can be made available to the vendors prior to issuance of the solicitation documents.

This EOI is issued subject to the conditions contained in the EOI introductory page available at <https://www.un.org/Depts/ptd/eoi>.